



COMITÉ SYNDICAL

Mardi 9 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre 2025 à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président du GIPREB, à la suite d'une convocation en date du 14 octobre 2025.

Membres élus présents :

Présents physiquement : François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

En réunion à distance : Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Département des Bouches-du-Rhône).

Procurations : Amapola VENTRON (Département des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

Membres associés et informés présents :

Présents physiquement : Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

En réunion à distance : Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Département des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Le Président accueille les participants en présence et à distance, valide le quorum des membres présents et ouvre la séance. M. Vincent GOYET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2025
- Décision modificative au budget 2025
- Rapport d'orientation budgétaire
- Autorisation d'engager les dépenses 2026
- Création d'un emploi non permanent – contrat de projet L.332-24
- Mise à jour des tarifs d'intervention
- Demande d'aide Agence de l'Eau – participation aux missions
- Demande de subvention Observatoire du milieu 2026
- Demande de subvention Restauration des herbiers de zostères 2026-2028
- Demande de subvention Fêtes de l'Étang 2026
- Éléments portés à connaissance PADD du PLUi du Pays Salonais
- Information : Classement et fréquentation des zones de baignade
- Information : Bilan 2025 des actions et de l'animation Natura 2000.

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2025

Délibération 25-40

Le Président soumet pour approbation au Comité Syndical le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 24 septembre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative au budget 2025

Délibération 25-41

La modification du budget 2025 répond à la nécessité d'augmenter les dépenses prévisionnelles de fonctionnement Chapitre 11, Chapitre 12 et Chapitre 65 insuffisamment alimentés en début d'année pour l'exercice 2025.

Concernant le chapitre 11 – Frais de fonctionnement. Le budget prévisionnel est augmenté de 50 309 € correspondant aux recettes pour l'année 2025 du projet crabe bleu financé par le FEAMPA. Cette augmentation permet d'alimenter les chapitres 12 frais de personnel et 65 redevances et brevets insuffisamment alimenté lors du BP.

Concernant le Chapitre 12 – frais de personnel, le budget doit être augmenté de 15 000 € afin de recalculer l'ensemble des dépenses annuelles sur l'exercice en cours.

Concernant le Chapitre 65 – redevances, brevets, licences, le budget doit être augmenté de 5500 €.

Ces deux chapitres peuvent être alimentés grâce aux recettes supplémentaires de fonctionnement non prévues en début d'exercice par prélèvement sur le chapitre 11 pour lequel la consommation des crédits n'a pas atteint les crédits prévisionnels.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 selon le document complet ci-après.

GIPREB SYNDICAT MIXTE – DM-1- 2025 tableau récapitulatif

		DÉPENSES					RECETTES		
Section fonctionnement									
	Chap	Rappel BP 2025	Proposition DM1	2025 DM		Chap	Rappel BP 2025	Proposition DM1	2025 - DM
					Résultat reporté 2024	002	600 954		600 954
Fonctionnement courant	11	320 000	- 20500 + 50 309	349 809	Participations statutaires	74	492 654		492 654
Dépenses de personnel	12	505 591	+ 15 000	520 591	Participation mission Agence de l'eau	7478	121 017		121 017
Redevance, brevet, licence	65	10 000	+ 5500	15 500	EDF participation suivi du milieu	7478	20 000		20 000
Dépréciation des créances	6817	-		-	UE FEADER	7478	24 966		24 966
Amortissements	68	220 000		220 000	Amortissements		110 000		110 000
Virement investissement	023	-		-	Prestations externes	75	15 000		15 000
Intégration mandats	67	-		-	Participation complémentaires fêtes de l'étang	75	25 000		25 000
Dotation provisions	6815	390 000		390 000	Reprise sur provision	7815	-		-
					Galica – projet CABECOUC	75	8 000		8 000
					Zostères - projet REHAB	75	12 000		12 000
					Crabe bleu – Fond vert 2024	75	16 000		16 000
Provision pour risques	6865	-		-	Crabe bleu – FEAMPA 2025	75	-	50 309	50 309
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 445 591	50 309	1 495 900	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 445 591	50 309	1 495 900

GIPREB SYNDICAT MIXTE – DM-1- 2025 tableau récapitulatif

		DÉPENSES					RECETTES		
Section investissement									
		Rappel 2025 BP	Proposition DM1	2025 DM			Rappel 2025 BP	Proposition DM1	2025 DM
					Résultat reporté	001	381 617		381 617
Amortissements	139	110 000		110 000	Amortissements	28	220 000		220 000
Études	2031	278 000		278 000	Études	13	79 500		79 500
Recherche et développement	2032	230 000		230 000	Recherche et développement	13	103 000		103 000
Mobilier matériel informatique Matériel technique	21	48 617		48 617	Aides acquises navire				
Logiciels et Antivirus	205	20 000		20 000	Virement de la section de fonctionnement	021			
Dépenses imprévues	20								
Matériel de transports	2182	65 000		65 000					
Remboursement trop perçu subventions d'investissement	13	30 000		30 000					
Restes à réaliser	2031	40 000		40 000	Restes à réaliser	13	37 500		37 500
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		821 617	0	821 617	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		821 617	0	821 617

Pour rappel, le budget d'une collectivité locale se compose d'une section fonctionnement (dépenses courantes) et investissement (construction ou grosses réfections d'équipement public). Chaque section comporte une partie recettes, issue des participations des membres, et une partie dépenses. Les deux doivent s'équilibrer. Les collectivités locales ont l'interdiction d'être déficitaires.

Le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au Comité syndical, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales de débattre des grandes orientations et hypothèses qui sous-tendent la construction du budget pour l'exercice à venir.

I Le contexte 2025

Le contexte 2025 est marqué à l'échelle mondiale par la succession de crises politiques et climatiques conduisant à des événements dramatiques, conflits armés, tempêtes, inondations... Les répercussions économiques notamment sur la hausse des prix de l'ensemble des biens, matières premières, biens manufacturés et surtout les sources d'énergies. La situation économique des collectivités reste ainsi très fragile et impose des choix pour équilibrer les budgets. L'inflation marque un net ralentissement sans toutefois effacer l'impact des augmentations de prix connus sur les trois années précédentes. La pression des prix forts continue de se faire sentir sur les collectivités et les ménages.

La persistance d'un contexte marqué par l'incertitude, notamment politique inscrit particuliers et entreprises dans un contexte de doute pour l'avenir. La question de l'établissement d'un budget 2026 reste un point de difficulté à l'échelle nationale de nature à imposer une grande prudence sur les dépenses à venir.

Pour le Gipreb, l'année 2025 est marquée par la réalisation des actions de la feuille de route, la conduite de nombreuses actions jusque-là en stand-by et une stabilité de l'équipe technique et administrative permettant au Gipreb de s'inscrire dans de nombreux projets partenariaux et de bénéficier de taux d'aide avantageux et d'une reconnaissance des compétences scientifiques, techniques et administratives.

Les participations des membres sont stabilisées depuis 2014 et n'ont plus connu d'augmentation. Les autres recettes de fonctionnement sont liées aux aides de l'agence de l'eau pour la réalisation des missions, aux aides d'Edf pour la gestion de la base de données et aux aides de l'Etat pour le poste Natura 2000. Les montants respectifs de ces aides sont stables mais incertains et sont soumis à des dossiers de demande d'aide chaque année pour les missions financées par l'agence de l'eau et Edf et tous les trois ans pour le poste Natura 2000. Ce mode d'attribution des aides a conduit à une baisse de l'autonomie du Gipreb depuis l'évolution des statuts en 2011.

II État des finances 2025

L'exercice 2024 a été marqué par un excédent en investissement et un déficit fonctionnement, le résultat cumulé reste excédentaire mais la succession de plusieurs exercices en situation de déficit doit interroger sur l'équilibre entre le niveau d'activité du Gipreb et donc le niveau de ses dépenses et ses recettes. Ces déficits successifs conduisent à des prélèvements conséquents sur l'excédent cumulé. Un travail de rééquilibrage est absolument nécessaire car ces prélèvements sur l'excédent ne peuvent pas être une démarche pérenne et conduisent le Gipreb à une plus grande fragilité et perte de capacité d'autofinancement nécessaire à l'engagement des actions. Pour les exercices, 2024 et 2025, ces déficits s'expliquent essentiellement par le manque de soutien financiers pour les fêtes de l'étang ayant générés une dépense nette du Gipreb, sur ses fonds, largement supérieure au prévisionnel.

L'état actuel de connaissance sur la réalisation de l'exercice 2025 laisse apparaître une consommation complète des crédits de fonctionnement général et des crédits de la ligne « charges de personnels et assimilés » qui ont été normalement consommés. Les lignes de dépenses ont fait l'objet d'ajustement en fin d'année pour prendre en compte les dépenses inattendues liées à l'augmentation des dépenses de

personnels et aux Fêtes de l'étang et à l'incertitude sur les recettes correspondantes. Tous les postes sont occupés de manière permanente et conduisent à une consommation normale des budgets prévus.

Un travail de négociation a été conduit avec EDF et l'agence de l'eau pour trouver un accord sur un « nouveau » plan de financement de l'observatoire du milieu. Pour 2025, ces suivis de l'observatoire sont enrichis par les paramètres « transparence de l'eau » par photo-interprétation d'images satellitaires et par un suivi de l'oxygène en continu sur les fonds de 5 m. Les partenariats scientifiques du Gipreb permettront de bénéficier des données satellitaires gratuitement et de limiter grandement l'augmentation du budget de l'observatoire. Dans le sens du nouveau règlement d'eau s'appliquant à EDF pour la gestion des rejets d'eau douce, EDF prendra en charge une part plus grande du financement de l'observatoire, les données seront mutualisées et le département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud seront libérés de leur contribution sur cette action.

Comme pour chaque exercice de nombreux projets ont une portée pluriannuelle, dépenses et aides correspondantes connaissent des décalages pouvant excéder un exercice.

Chap 11 : Dépenses de fonctionnement courantes 2025 : prévisionnel 320 000 € - réalisé 241 492 € *

Chap 12 : Charges de personnels et assimilés 2025 : prévisionnel 505 591 € - réalisé 468 046 € *

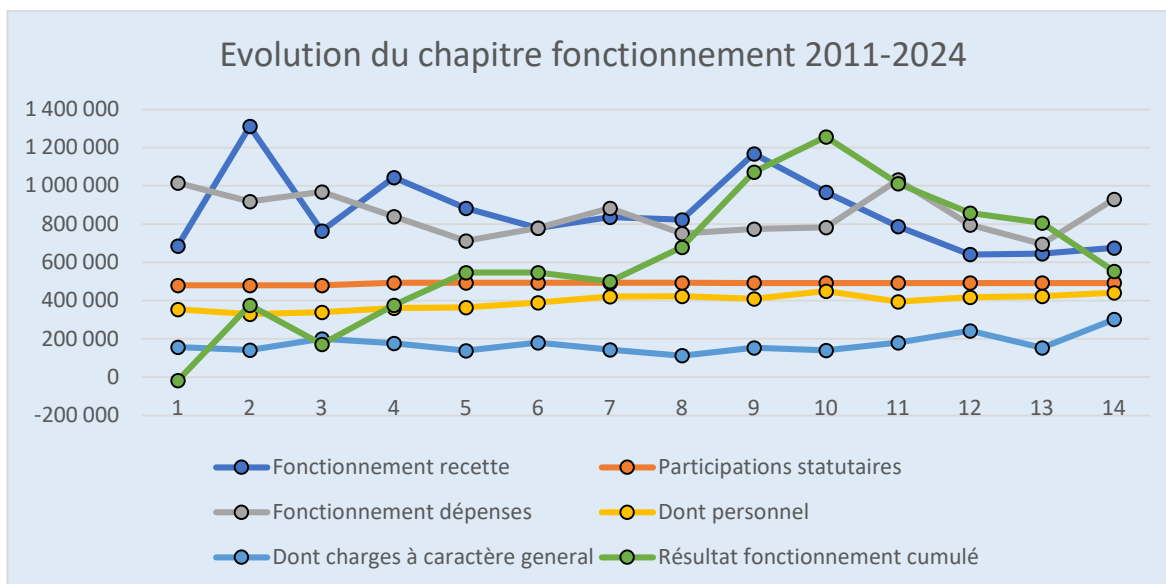
*à date de rédaction du document

II-1 État de la dette :

Le Gipreb n'a aucune dette et aucun emprunt

II-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La vigilance permanente sur les dépenses de fonctionnement permet de maîtriser les postes de dépenses et maintenir un excédent sécurisant pour le fonctionnement de la structure.



II – 3 Constitution de l'équipe et dépenses de fonctionnement :

En 2025 l'équipe du Gipreb se compose de 3 agents titulaires et 6 agents contractuels dont un en CDI et trois en CDD, l'équipe est complétée par des stagiaires de quelques semaines jusqu'à deux mois dans la limite des capacités d'accueil et d'encadrement de l'équipe. L'année 2025 est également marquée par le recrutement de 2 volontaires de service civique pour une durée de 6 mois affectés à la surveillance du plan d'eau et de

ses rives et aux actions de sensibilisation. Cette composition de l'équipe est marquée par une grande stabilité des postes, missions et agents.

Les postes sont occupés par des agents très qualifiés :

- 6 agents en catégorie A
- 2 agents en catégorie B
- 1 agent en catégorie C

Pour 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 468 046 € à date de rédaction du document soit légèrement supérieures aux prévisions budgétaires initiales. Les aides obtenues sur l'exercice grâce à l'intégration des missions des agents dans divers appels à projets ou programmes européens permettent d'obtenir des aides pour une partie des missions des postes de :

Poste de chargée de mission Natura 2000 : financement 95 % FEADER

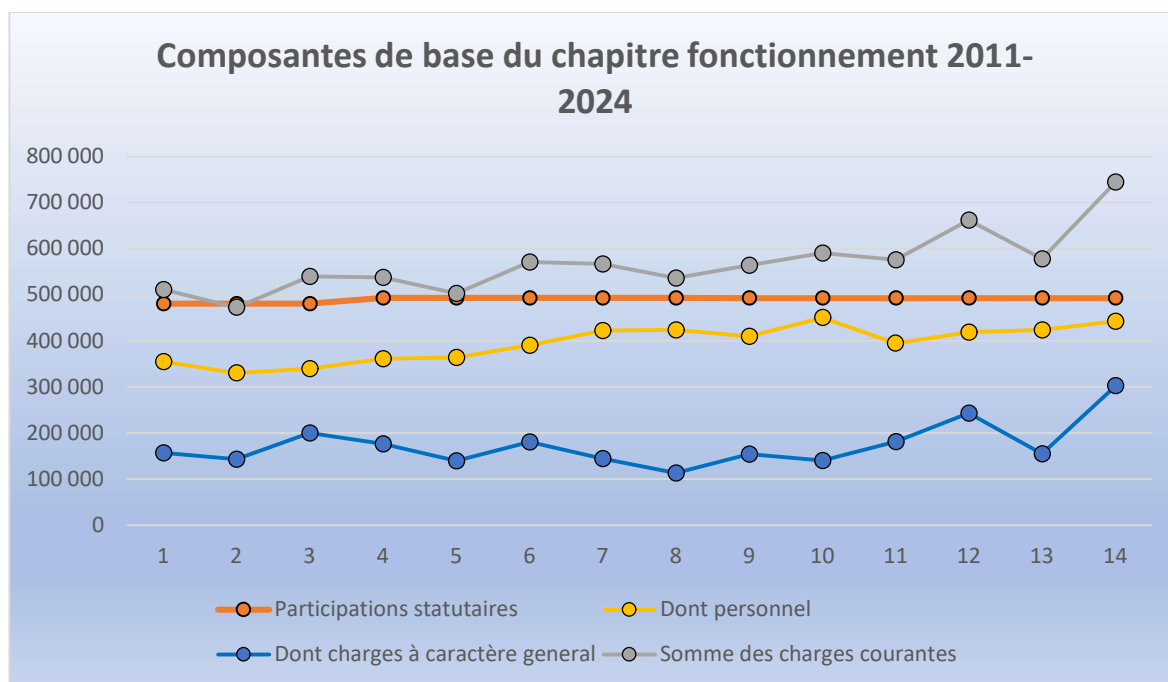
Poste de chargé de mission observatoire du milieu : financement 65 % Agence de l'eau

Poste de chargé de mission modélisation flux admissibles/Gamelag : financement 65 % Agence de l'eau

Poste de Directeur : financement 48 % Agence de l'eau

Poste de soutien aux démarches concertées et scientifiques : 50%

Poste de chargée d'étude crabe bleu et zostères : en cours de définition



II-4 Etat de la provision

Les excédents de fonctionnement dégagés certaines années ont alimenté une provision dédiée à la conduite par le Gipreb de projets structurants comme la réouverture du tunnel du Rove pour laquelle des travaux et donc des investissements dépassant largement la capacité courante du Gipreb peuvent s'avérer nécessaires.

Cette provision permet aussi d'absorber les décalages entre dépenses et recettes étant donné la forte part des aides ponctuelles dans le budget du Gipreb comparativement aux participations statutaires.

Pour l'année 2025 le montant de la provision d'exploitation est de 553 317 €, soit en recul par rapport à l'exercice précédent.

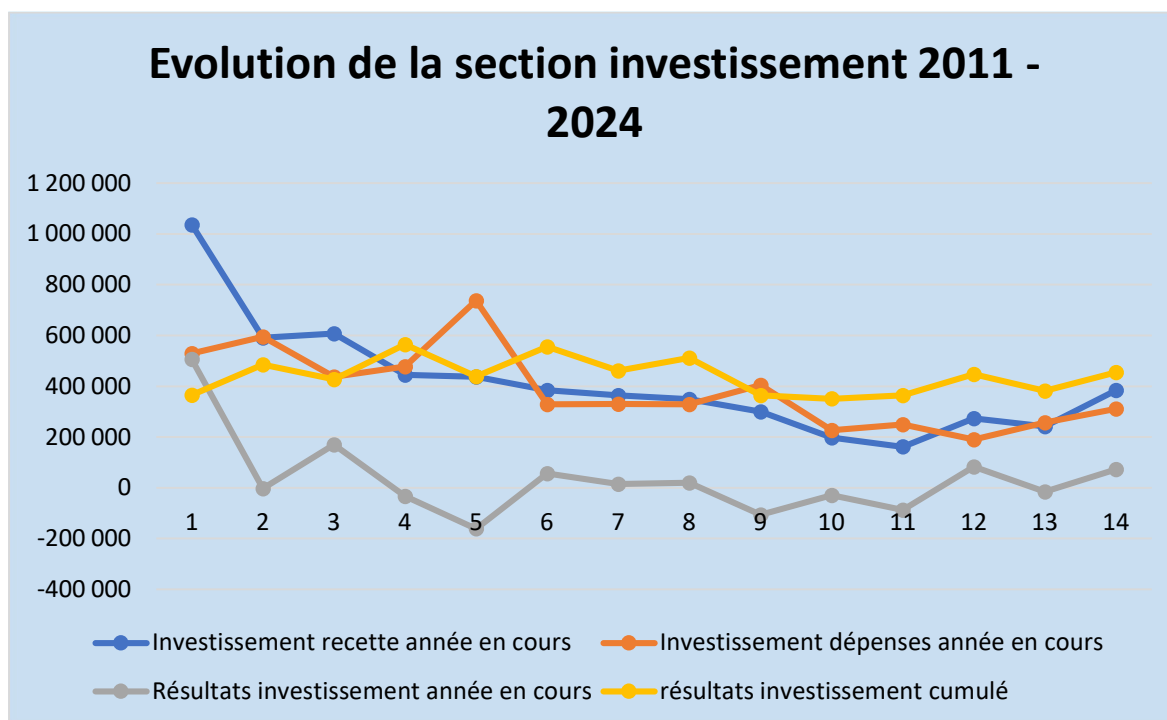
Cette provision a également permis la prise en charge « au pied levé » des fêtes de l'étang pour la première et la seconde édition qui sont toutes deux marquées par de faibles taux d'aide (hors aide métropole).

Budgétairement, cette provision intègre le résultat de fonctionnement cumulé et permet de sécuriser la réalisation des missions statutaires qui sont pérennes et garanties (observatoire du milieu, concertation-communication, accompagnement des usages)

II-5 Dépenses d'investissement en léger recul

Les investissements, à la baisse avec la fin du contrat d'étang, sont aujourd'hui repartis dans une dynamique de hausse avec le lancement de nombreuses études et projets de la feuille de route étang de Berre.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 se sont élevées à 103 049 €.



La capacité d'autofinancement du Gipreb oscille autour des 80 000 € selon les années. Compte tenu de l'important travail de préparation et de concertation mis en œuvre, les aides obtenues sur les études portées par le Gipreb atteignent un taux moyen de 65 %. Ce taux autorise donc un budget prévisionnel d'investissement de l'ordre de 200 000 € à 250 000 € chaque année sans mobilisation de la provision.

III Les prévisions pour l'exercice 2026

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans la prolongation des exercices précédents permettant d'assurer un fonctionnement de la structure respectant l'équilibre des recettes et des dépenses. La réalisation par le Gipreb du projet de réouverture des bourdigues et fenêtres entre les étangs de Berre, Bolmon et le canal du Rove est engagée et conduira à des travaux portés par le Gipreb.

Pour le tunnel du Rove, l'engagement dans la phase opérationnelle avec notamment la réalisation du dossier d'évaluation des incidences par l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de la prestation de

maîtrise d'œuvre imposeront des dépenses à engager rapidement pour certaines et nécessiteront des avances de la part du Gipreb.

Les recettes issues des contributions des membres sont maintenues inchangées depuis 2014 et conduisent à une consommation progressive de la trésorerie constituée au cours de l'histoire. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 ainsi que le programme d'activités proposé s'appuient sur les niveaux de consommation des budgets des années précédentes afin de respecter le principe d'équilibre des recettes et des dépenses (y compris dépenses d'ordre) sans prélèvement sur la provision budgétaire.

L'état actuel des connaissances sur la réalisation de l'exercice 2025, non clôturé, ne permet cependant pas d'adopter une position définitive sur les prévisions budgétaires 2026.

Il faut souligner globalement la persistance d'un décalage important entre les dépenses et les aides correspondantes, une part d'autofinancement des fêtes de l'étang supérieure aux prévisions.

Ce fait est cependant inhérent au fonctionnement du Gipreb et s'applique principalement aux aides de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Les procédures de demande d'aide et de paiement tendent toutefois à s'accélérer et à coller au plus près à l'exercice en cours. Un important travail de rattrapage mis en place en 2023 et concrétisé en 2024 et 2025 devrait permettre de rétablir l'équilibre après deux années consécutives de déficit par manque de recettes.

L'équipe du Gipreb et donc les dépenses de personnels resteront stables en 2026 avec la reconduction du dispositif de volontaires de service civique pendant la période printanière et estivale pour assurer les missions de la brigade de surveillance du littoral.

Le chapitre 012 inclut l'ensemble des charges de personnel, les œuvres sociales, les frais de formation et de déplacement.

Le chapitre 011 inclut l'ensemble des charges à caractère général, ainsi que les charges de fonctionnement des missions assurées en régie par le Gipreb et récemment dépenses liées aux fêtes de l'étang.

III-1 Prévision de recettes de fonctionnement 2026

Les contributions des membres resteront stables : 492 654 € en 2026 du fait d'un contexte national imposant des restrictions budgétaires à l'ensemble des collectivités membres du syndicat et malgré les besoins en croissance de la structure.

Autres recettes :

- Aides Agence de l'eau sur les missions : 121 017 €
- Aide FEADER : 25 000 €
- Aide Edf : 20 000 €
- Aide FEAMPA : 123 000 € (pêche de régulation et salaires des agents du Gipreb)

III-2 Prévision en termes de personnel pour l'exercice 2026 :

3,3 postes administratifs :

- Secrétariat 0,8 ETP
- Gestionnaire 1 ETP
- Chargée de communication 1 ETP
- Directeur 0,5 ETP : aide Agence de l'eau à l'animation territoriale

5,5 postes techniques :

- Chargé de mission observatoire du milieu : 1 ETP - aide animation territoriale et animation observatoire du milieu agence de l'eau
- Chargée de mission biodiversité et sensibilisation : 1 ETP - aide FEADER
- Chargée de mission soutien aux démarches concertées et scientifiques 1 ETP -aide animation territoriale Agence de l'Eau
- Directeur 0,5 ETP : Aide animation territoriale agence de l'eau
- Contrat de projet sur le crabe bleu, le label rouge palourde et la transplantation de zostères.
- Contrat sur le modèle et de la définition des flux admissibles.
- Volontaires de service civique X 2 ou X 4 (selon acceptation de la demande du Gipreb par l'agence nationale du service civique) : affectés pour 6 mois à la sensibilisation et à surveillance littorale en période estivale.
- Fin 2026 (Novembre -décembre) prévision de création de poste en CDD 18 mois pour mission d'analyse des données acquises dans le cadre du projet CABECOUC financé dans le cadre du Galica à 80%.

L'équipe est régulièrement complétée par des stagiaires non rémunérés en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement.

La rigueur appliquée aux budgets de fonctionnement et d'investissement sur les exercices précédents a permis de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes et permet aujourd'hui au Gipreb de construire son programme d'activités sur la base d'une vision juste de ses capacités budgétaires.

Un travail avec la trésorerie de Berre l'Etang a permis d'identifier des recettes pour lesquelles l'émission de titre par le Gipreb n'a pas été suivie de l'encaissement des recettes. Des contacts ont donc été pris avec les structures concernées pour faire le point sur chaque situation et les régulariser.

La section d'investissement bénéficie des recettes d'amortissement et de la reprise du résultat positif des exercices précédents permettant de mettre en œuvre l'essentiel du programme d'actions proposé pour l'année 2026.

L'état de consommation des crédits 2025 confirme la bonne maîtrise des dépenses depuis plusieurs années et donc la possibilité de mettre en œuvre un programme d'activités ambitieux. La feuille de route « étang de Berre » établit un programme d'actions relativement riche. Ce programme est bien avancé mais les dépenses n'ont pas encore été engagées et le seront partiellement sur l'année 2026.

Les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à 535 000 € pour l'exercice 2026.

III - 3 Prévisions de dépense de fonctionnement 2026

Le programme d'activité pour l'année 2025 intègre les actions suivantes en section de fonctionnement :

Baignade

22 500 € TTC

Campagne d'analyse du 1^{er} juin au 31 août (18 000 € TTC) + actualisation profil (régie) + signalétique (panneau + drapeau 4 500 € TTC)

Autres outils de communication

18 000 € TTC

Renouvellement de panneaux d'exposition, maintenance du site Internet...

Schéma d'organisation des activités nautiques de proximité

Régie

☑ Suivi de la qualité des eaux des zones humides périphériques **Régie Natura 2000**

☑ Frais de personnel de petit matériel et d'encadrement pour la mobilisation de l'équipe de volontaires de service civique sur les rives des étangs de Berre et de Bolmon - part Gipreb 3 600 €.

☑ **Fêtes de l'étang** **79 000 € TTC**

Coordination générale (3 postes mobilisés) - régie

Communication collective (affichage, flyers, campagne publicité radio, communication réseaux sociaux) – 20 000 €

Parcours de chasse au trésor participant à l'identité du territoire - 4 000 €

Atelier participatif et de sensibilisation sur les plages : 5 000 € TTC

En cours de définition, projet culturel (spectacle, animation, festivités diverses) 50 000 €

Autofinancement Gipreb – dépense de fonctionnement 23 700 €

☑ **Régulation des populations de crabe bleu – FEAMPA année 2 : 144 600 € TTC**

Rémunération des pêcheurs et salaires des agents du Gipreb au prorata des heures passés sur le projet.

III- 4 Capacité d'autofinancement

Les prévisions sur l'excédent de fonctionnement cumulé dégagé en fin d'exercice 2025 permettent au Gipreb d'envisager une capacité maximale d'autofinancement en investissement de 95 000 € pour l'exercice 2026.

III-5 Prévision de dépenses et recettes d'investissement

Pour l'année 2026, les projets de dépenses en investissement correspondent aux frais d'études (663 227 € HT), aux achats de mobilier et de matériel informatique (10 000 € HT) et aux dépenses imprévues (10 000 € HT). Soit un total de 683 627 € HT. Le taux d'aide prévisionnel moyen sur l'ensemble des actions est de 84 % soit un autofinancement de 102 745 € TTC légèrement supérieur à la capacité d'autofinancement du Gipreb sans prélèvement sur la provision si tous les projets sont lancés, réalisés et payés sur l'exercice 2026.

Actions à réaliser :

☑ **Suivi écologique** **107 600 € TTC**

La surveillance des communautés aquatiques de l'écosystème est une des missions fondatrices du Gipreb. L'étang de Berre fait ainsi l'objet, depuis 1994, d'un suivi écologique annuel reconnu pour la qualité et la diversité des données acquises. Ce suivi écologique est partie intégrante de l'Observatoire du milieu de l'étang de Berre. L'Observatoire du milieu a vocation à intégrer de nouveaux indicateurs, en particulier les indicateurs de pression (apports telluriques, fréquentation, prélèvement de ressources, etc.). Il permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition les données acquises et travaille à la définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression.

Le suivi écologique répond aux quatre grandes problématiques que sont le contrôle des apports par les bassins versants, le contrôle de l'eutrophisation, la contamination et le niveau de réponse des biocénoses et habitats et l'évolution de la stratification.

Autofinancement Gipreb : **17 520 € TTC**

☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage, volet 1 – année 1 : Dossier d'Evaluation environnementale 50 000 TTC

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela des compléments d'inventaire naturaliste seront nécessaires mais aussi deux accompagnements distincts pour la compilation globale des études répondant aux exigences du dossier réglementaire et la définition fine des travaux à réaliser par la maîtrise d'œuvre. Ces études ne seront complètement prises en charge, notamment la part Agence de l'eau, qu'une fois les autorisations réglementaires obtenues et les travaux réalisés.

Autofinancement Gipreb 10 000 € TTC

☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage, volet 2 – année 1 : Conception de l'avant-projet détaillé de travaux et accompagnement pour la sélection de l'entreprise de maîtrise d'œuvre 75 000 TTC

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela la définition précise du programme de travaux et la conception des ouvrages nécessaires aux transferts d'eau doit faire l'objet d'un avant-projet détaillé et d'un accompagnement du Gipreb pour la phase de sélection des entreprises de maîtrise d'œuvre.

Autofinancement Gipreb 15 000 € TTC

☒ Inventaires naturalistes complémentaires : 73 627 TTC

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela des compléments d'inventaire naturaliste sont nécessaires et doivent couvrir 4 saisons distinctes. Au regard des résultats de ces inventaires l'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra, si nécessaire, ajuster le projet pour en réduire les impacts sur la faune et la flore.

Autofinancement Gipreb 14 725 € TTC

☒ Modélisation – marché à bon de commande 50 000 € TTC

Dans le cadre du développement du modèle Gamelag, le Gipreb a engagé prestation d'expertise en modélisation sur le modèle Télémac 3D avec Marché à bons de commande et sur une période de trois ans. L'année 2026 est la troisième année. Quelques prestations d'optimisation de la qualité du modèle sont prévues pour un montant maximal de 50 000 € TTC

Autofinancement Gipreb 10 000 € TTC

☒ Travaux de réouverture des Bourdigues et fenêtres : 180 000 € TTC

L'ensemble des démarches d'étude et d'autorisation sont réalisées, l'appel d'offres lancé fin 2024 est resté infructueux et sera reconduit en 2025 pour envisager des travaux en fin d'année (période biologique favorable).

Autofinancement Gipreb 0 €

☒ Etude de l'impact environnemental du crabe bleu sur l'écosystème : 10 000 € TTC

Autofinancement Gipreb 2 000 €

☑ **Suivi quinquennal du stock de palourdes :** **40 000 € TTC**

Autofinancement Gipreb 8 000 €

☑ **Démarche d'obtention d'un label rouge sur les palourdes** **12 000 € TTC**

Les premières dépenses pour évaluer la faisabilité d'un label rouge pour la palourde de l'étang de berre ont été engagées en 2024, le travail préliminaire et notamment les analyses de la qualité gustative des palourdes en laboratoire se dérouleront en 2025.

Pour 2026 : autofinancement Gipreb 5 000 €

☑ **Transplantation de zostères** **50 000 € TTC**

Le projet de transplantation passe dans une phase opérationnelle dépassant le stade expérimental, il nécessite des mobilisations de personnels spécialisés et de moyens logistique plus important que précédemment. Pour la première année les aides sont apportées par les financeurs habituels, pour les années 2 et 3 du projet des dossiers seront déposés auprès du fond « mission nature » de manière à prendre en charge plus globalement les frais liés à ces opérations de transplantations. A termes, ces hectares et l'expérience acquises pourraient bénéficier de fond de compensation carbone.

Autofinancement Gipreb 13 500 € HT

☑ **Matériel de collecte des algues** **A l'étude**

Il s'agit de construire un partenariat avec l'entreprise ERANOVA pour concevoir et acquérir un matériel de collecte des algues, complémentaires à ceux exploités par es communes, et mutualisé sur l'étang.

☑ **Acquisition de données naturalistes :** **15 000 € TTC**

Dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature au label Ramsar et ou pour les suivis des zones Natura 2000, l'acquisition ou la mise à jour de données naturalistes sera nécessaire.

Autofinancement Gipreb 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, prend acte par le vote de l'assemblée délibérante de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tiennent les orientations budgétaires 2026.

Autorisation d'engager les dépenses 2026

Délibération 25-43

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

Il informe que pour le bon fonctionnement des services, certaines dépenses d'investissement doivent être engagées. Aussi, il est proposé la répartition suivante, sachant que ces crédits seront inscrits au budget 2026 et que le maximum autorisé est de 641 617 € * 25% = 160 404 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026, sur la base de l'enveloppe financière suivante :

Chapitre	Inscrits au BP 2025	Plafond	Engagements BP 2026
2031 - Etudes	278 000	69 500	69 500
2032 – Recherche et développement	230 000	57 500	57 500
21– Mobilier et matériel informatique, technique	48 617	12 154	12 154
205 – Logiciels et antivirus	20 000	5000	5 000
2182 – Matériels de transports	65000	16 250	16 250
TOTAL	641 617	160 404	160 404

Création d'un poste non-permanent – Contrat de projet

Délibération 25-44

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B, pour une durée de 24 mois soit du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2027 inclus, afin de mener à bien le projet suivant : l'agent se verra confier la mission de copilotage des projets en lien avec les activités de pêche et de mise en valeur des produits de la pêche dans l'étang de Berre.

Il devra notamment assurer le suivi des pêches de régulation de crabes bleus et gérer la base de données associée afin d'évaluer l'impact de la présence du crabe sur l'écosystème et sur les activités de pêches dans l'étang de Berre. Cette mission intègre également la sensibilisation des professionnels et du grand public à la question des espèces invasives en milieu marin et la participation à toute conférence de présentation et de mise en lumière des actions conduites sur l'étang de Berre.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet précité.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé(e) d'études en charge des démarches de régulation des populations de crabes bleus de l'étang et de soutien aux opérations de transplantations de zostères à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 39 heures hebdomadaires.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B au grade de technicien territorial.

L'agent devra justifier d'un diplôme en gestion de l'environnement marin, d'une bonne maîtrise des logiciels d'exploitation statistique et des systèmes d'information géographique, d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le secteur des sciences environnementales, d'une certification de plongeur hyperbare niveau CAH0B minimum, du permis de navigation côtier et d'une certification au pilotage de drone.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien territorial, calculée par référence à l'indice brut 397 indice majoré 375 et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire est facultatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI décide de créer l'emploi non permanent chargé(e) d'études en charge des démarches de régulation des populations de crabes bleus de l'étang et de soutien aux opérations de transplantations de zostères, à temps complet, relevant de la catégorie B au grade de technicien territorial à compter du 1^{er} janvier 2026 ; de modifier le tableau des emplois ; de recruter un agent en détachement ou contractuel à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics et d'inscrire la dépense au chapitre correspondant du budget.

Mise à jour des tarifs d'intervention

Délibération 25-45

L'équipe du GIPREB dispose de compétences techniques et scientifiques reconnues. Ces compétences sont parfois sollicitées par des opérateurs privés ou par des membres dans le cadre d'interventions ne répondant pas à un cadre collectif.

Le Gipreb peut intervenir, à titre marginal, dans le cadre de commandes réalisées par des opérateurs tierces dans la limite de ses missions et compétences. Le Gipreb peut également intervenir auprès de ses membres, dans la limite de ses moyens et compétences, pour la réalisation de prestations « intégrées ».

Pour cela il est nécessaire de définir des tarifs permettant de couvrir la mobilisation des agents, des matériels et les éventuels frais annexes engagés.

Les projets couverts par des demandes de subvention européennes, notamment FEAMP, ont imposé le calcul des coûts horaires réels des différents agents et de la mobilisation des matériels, notamment le navire et le matériel de plongée sous-marine.

Les principes de ces tarifs et types d'interventions sont :

- Qu'ils incluent l'ensemble des coûts de la structure
- Qu'ils n'aient pas vocation à générer de bénéfices pour les prestations intégrées
- Qu'elles répondent aux missions et compétences du Gipreb

Ces principes permettent d'établir la proposition de tarification suivante.

Sylvain Rigaud, Président du Conseil scientifique, demande si les partenariats de recherche sont concernés par cette tarification.

Raphaël GRISEL, directeur du GIPREB, précise que lorsqu'il y a une convention de partenariat et que le GIPREB est bénéficiaire de données scientifiques qui lui sont utiles pour sa compréhension de l'étang, aucune tarification n'est appliquée. Néanmoins lorsqu'il s'agit d'une demande spécifique, pour laquelle le GIPREB est compétent mais n'a pas d'intérêt particulier à la réaliser, la prestation est tarifée pour couvrir les frais liés à la mission.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI décide, à l'unanimité, d'adopter la tarification suivante pour les missions d'accompagnement et prestations « intégrées » réalisées par le Gipreb pour l'année 2026.

	Collectivités membres du syndicat	Collectivités non membre du syndicat ou opérateur tierce
Agent pour mission technique	33 € TTC / h	43 € TTC / h
Agent pour mission d'ingénierie ou de plongée sous-marine	47 € TTC / h	60 € TTC / h
Navire – forfait mobilisation	55 € TTC	70 € TTC
Navire - navigation	44 € TTC/ h	55 € TTC / h
Location d'espace sur équipement fixe	135 € TTC/ mois	170 € TTC / mois

Demande d'aide Agence de l'eau pour la participation aux missions

Délibération 25-46

Le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse vise à assurer la préservation de l'ensemble des milieux aquatiques et une pratique harmonieuse des usages en assurant une gestion équilibrée des ressources en eau.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau accorde des aides pour des actions répondant aux objectifs de son programme d'intervention axé sur la lutte contre la pollution, la préservation et la gestion de la ressource et les interventions de soutien. Par ses missions, le Gipreb Syndicat Mixte peut bénéficier d'une aide au financement des missions d'animation territoriale et de mise en œuvre de l'observatoire du milieu.

Le rapport d'information parlementaire publié en septembre 2020 a conduit à une feuille de route listant les actions à mettre en œuvre et les maîtres d'ouvrages. Après plus d'une année de concertation, en partie animée par le Gipreb, de nombreux ateliers ont permis de définir, les actions et leur porteur.

Les résultats de ces ateliers ont permis la validation de la feuille de route par les partenaires et la liste des actions portées par le Gipreb.

Parmi ces actions se trouvent notamment, l'animation territoriale pour une démarche de programmation des actions à mettre en œuvre par voie contractuelle, la remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove, la démarche de participation citoyenne, les transplantations de zostères, la définition des flux admissibles et le développement du modèle Gamelag, l'animation scientifique, la participation, avec la Métropole, à la construction d'un contrat de programmation des actions et de leur financement sur l'étang...

La convention d'aide est prévue pour prendre en charge les missions en lien direct avec la mise en œuvre de la feuille de route, la participation ou la prise en charge de l'élaboration d'un SAGE, la poursuite de l'acquisition de

connaissance et la mise en cohérence des données sur le milieu et enfin l'animation scientifique. En fonction du niveau d'implication du Gipreb sur l'émergence du SAGE, une aide spécifique pourra être demandée.

Les taux d'aide sont calculés sur une base réelle correspondante aux salaires et leurs charges selon la règle de calcul suivante :

$$\text{Montant éligible} = ((\text{salaire chargé}) \times (\text{coef d'activité aidée}) \times 1,5) \times 50\%.$$

La présente délibération a pour objet de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau pour les missions assurées par les agents de l'équipe du Gipreb en charge des thématiques précitées et au regard de leur taux d'activité sur ces thématiques.

L'animation territoriale s'articule autour de deux thématiques principales : La mission d'animation elle-même et de l'ensemble des projets de la feuille de route, le portage de la démarche des flux admissibles et le développement du modèle Gamelag.

Prévision 2026 : Animation territoriale

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Animation Territoriale	R.Grisel	58 (29 %)	97 075	-	21 113
	N. Mayot	20 (10%)	66 764	-	5 007
	H. De Lary	145 (72,5%)	46 196	-	25 119
Total prévisionnel 2026				-	51 239

Prévision 2026 : Flux admissibles et développement de Gamelag

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Flux admissible et développement Gamelag	R.Grisel	10 (5 %)	97 075	-	3 640
	N. Mayot	5 (2.5 %)	66 764	-	1 251
	H. De Lary	25 (12,5 %)	46 196	-	4 330
	M. Elsamrout	150 (75 %)	36 024	-	20 263
Total prévisionnel 2026				-	29 249

Prévision 2026 : Transplantation de zostères

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Transplantation de zostères	R.Grisel	10 (5 %)	97 075	-	3 639
	F. Argiro	10 (5%)	46 173	-	1 731
	J. Duley	10 (5%)	35 650	-	1 336
	N. Mayot	15 (7,5%)	66 764	-	3 723
	H. De Lary	10 (5%)	46 196	-	1 732
Total prévisionnel 2026				-	12 161

Prévision 2026 : Observatoire du milieu

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Observatoire du milieu	R.Grisel	20 (10 %)	97 075	-	7 280
	F. Argiro	20 (10 %)	46 173	-	3 462
	N. Mayot	150 (75 %)	66 764	-	37 554
	H. De Lary	30 (15 %)	46 196	-	5 196
Total prévisionnel 2026					53 492

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse pour une participation aux missions :

- **d'animation territoriale et scientifique** et de prestations liées aux missions pour l'année 2026, **représentant un montant total de 51 239 € ;**
- **des flux admissibles et de développement du modèle Gamelag** et des prestations liées aux missions pour l'année 2026, **représentant un montant total de 29 249 € ;**
- **de l'Observatoire du milieu** pour l'année 2026, **représentant un montant total de 53 492 € ;**
- de transplantation de zostères pour l'année 2026, **représentant un montant total de 12 161 €.**

La surveillance des communautés aquatiques de l'écosystème est une des missions fondatrices du Gipreb. L'étang de Berre fait ainsi l'objet, depuis 1994, d'un suivi écologique annuel reconnu pour la qualité et la diversité des données acquises. Ce suivi écologique est partie intégrante de l'Observatoire du milieu de l'étang de Berre. Il permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition ces données et travaille à la définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression.

Le suivi écologique réalisé par le Gipreb dans le cadre de l'Observatoire du milieu répond aux quatre grandes problématiques que sont le contrôle des apports par les bassins versants, le contrôle de l'eutrophisation, de la contamination et le niveau de réponse des biocénoses et habitats.

Il a les objectifs suivants :

- témoigner de l'état de vitalité de l'écosystème et mieux connaître sa dynamique ;
- fournir un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les décisions de gestion en fonction de la réponse des milieux ;
- informer les acteurs locaux et le public sur l'évolution du système.

Depuis 2006, il contribue et alimente le contrôle de surveillance/contrôle opérationnel réalisé pour la directive cadre sur l'Eau et constitue le suivi écologique tel que défini par l'annexe 4 du règlement d'eau de la concession des chutes de Salon et Saint-Chamas.

L'Observatoire a vocation à intégrer de nouveaux indicateurs, en particulier les indicateurs de pression (apports telluriques, fréquentation, prélèvement de ressources, etc.).

Les données acquises dans le cadre de l'Observatoire permettront aussi au comité d'expert de statuer sur la réussite de l'expérimentation du nouveau protocole de rejet de la centrale EDF.

Opération 1 :

Dans la continuité des années précédentes, le suivi écologique permet d'appréhender l'évolution de la qualité du milieu au cours du temps. Il doit permettre aussi de répondre à l'évolution des objectifs fixés dans le cadre du nouveau protocole notamment en ce qui concerne la transparence de l'eau et l'oxygénation des fonds. Pour plus de clarté, l'Observatoire présenté cette année comprend à la fois le suivi réglementaire réalisé par EDF, la contribution d'EDF à l'Observatoire du milieu sur les nouveaux paramètres et les suivis réalisés par le Gipreb.

En 2026, l'observatoire portera sur :

- Le suivi des paramètres hydrologiques (physico-chimie) apporte la connaissance sur la qualité de l'eau en général avec une attention particulière apportée à la salinité et à l'eutrophisation. Les paramètres hydrologiques sont relevés mensuellement sur 10 points de mesure. Des mesures en continu sont aussi réalisées en parties par EDF dans le cadre du suivi réglementaire mais aussi par le Gipreb
- Le suivi de la transparence de l'eau via des mesures satellites
- Des suivis de l'oxygène dissous en continu
- Le suivi des macrophytes et des moulières littorales permet d'appréhender chaque année l'évolution des peuplements d'algues, de phanérogames et de moules le long de transects répartis sur le

pourtour de l'étang. Ce sont les mêmes 31 transects qui font l'objet d'une surveillance annuelle depuis 1994 : détermination des espèces accompagnée d'une approche quantitative (recouvrement et abondance 50 cm de part et d'autre du transect)

- o Le suivi de la macrofaune benthique de substrat meuble renseigne sur le niveau de colonisation des fonds de l'étang, et en particulier de la zone centrale

Suivi	Modalités	Paramètres	Porteur	Coût annuel TTC
Station météo	Station météo SA1 + télétransmission des données d'EDF sur le site internet du GIPREB en temps réel.	Direction et vitesse du vent, Température de l'air, Température de l'eau	EDF (sous-traitance EXAIL)	3 900€ / an (station + télétransmission vers le GIPREB) Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage
Chlorophylle a en continu	Sonde immergée en surface à SA1	Chlorophylle a	EDF (sous-traitance EXAIL)	2900€ / an Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage.
Oxygène dissous en continu	6 stations sur des fond de 5 m : Gipreb : Vaine, Jaï, Côte ouest, Saint-Chamas EDF : Arc et Ranquet	Oxygène dissous	Gipreb	En régie par le Gipreb pour pose, relève et entretien
			EDF (sous-traitance EXAIL)	5800€ / an Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage.
Transparence de l'eau	Mesure par satellites. Environ 100 mesures par an.	Transparence de l'eau de chlorophylle a et MES sur la totalité de l'étang.	Gipreb dans le cadre d'un partenariat scientifique	0€ (partenariat scientifique) et traitement des données en régie
Suivi physique en continu	Stations SA1 et SA3 avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire

Suivi physique en continu	4 stations littorales avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire
Suivi physique en continu	Station Caronte avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire
Hydrologie (analyses)	10 stations suivies mensuellement avec des prélèvements en surface et fond	Azote total et composés, Phosphore total et composés, MES, Chlorophylle a	Gipreb (sous-traitance MIO)	Prélèvement en régie par le Gipreb : 35 000 €
Hydrologie (sondes et disque de secchi)	10 stations suivies mensuellement avec des profils à la sonde multi paramètres et transparence disque de secchi)	Salinité température, oxygène dissous, turbidité Transparence	Gipreb	Régie par le Gipreb.
Macrofaune benthique	13 stations suivies bi annuellement	Diversité et abondance spécifique	Gipreb	Régie par Gipreb
Macrophytes	31 stations suivies annuellement	Diversité et abondance spécifique	Gipreb (sous-traitance GIS Posidonie)	20 000 € dont bateau et pilote en régie par Gipreb
Zostères	Cartographie annuelle sur la base de photo satellites et vérité terrain	Surface	Gipreb (Partenariat IGN pour les photos)	0 € TTC et Régie Gipreb pour l'interprétation et les vérités terrains
Matériels scientifiques	Renouvellement annuel de sondes et matériels de prélèvements ou informatique lié à la gestion des données ou téléphone étanche pour la gestion des sondes sur le terrain.		Gipreb	20 000 €

La demande de subvention pour cette opération porte sur les investissements liés aux prestations d'analyses ou d'expertises dans le cadre de l'Observatoire 2026 :

- Achat de prestation d'analyses physico-chimiques auprès du MIO (Institut Méditerranéen d'Océanographie) pour un budget estimatif de 35 000 €.
- Achat d'une prestation d'expertise pour le suivi des macrophytes auprès du GIS Posidonie pour un budget estimatif de 20 000 €. Pour réduire les coûts, cette prestation se fait avec la mise à disposition du bateau du Gipreb ainsi que d'un pilote.

Ces deux prestations se font dans le cadre de contrat de collaboration académique étant donné le haut degré d'expertise exigé.

- Achat de matériels scientifiques de mesures et de prélèvements : cette mission d'Observatoire scientifique du milieu doit s'appuyer sur des mesures fiables et précises et nécessite du matériel technique spécialisé. Notamment, il peut s'agir de renouveler des sondes de mesures en continu ou en acquérir de nouvelles pour mieux appréhender le fonctionnement de l'écosystème ou du matériel de prélèvements (bouteille Niskin, benne pour la macrofaune...) ou de matériels spécifiques (drone pour la cartographie des zostères, ordinateur pour le traitement des données, tablette ou téléphone de terrain pour la gestion des sondes ou la prise de vue sous-marine. Pour chaque achat, il sera procédé à une consultation sur la base d'un cahier des charges reprenant les besoins de l'Observatoire scientifique du milieu auprès des différents fournisseurs de tels matériels très spécifiques. Le montant estimatif des investissements maximums s'élève à 20 000 € TTC.
- Prestation de mesures en continue porté par EDF (sous-traitance EXAIL) 12 600 €

Opération 2 :

L'Observatoire permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition les données acquises et travaille à la définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression. Cette opération comprend l'intégration des résultats en continu dans le système de données du Gipreb, leur transmission aux partenaires et leur valorisation. Le montant dédié à ce travail sur les données est évalué à 20 000 € TTC. Cette opération est financée par EDF à 100%.

Opération 3 :

Animation et réalisation des missions en régie par le Gipreb. Le pilotage, la mise en œuvre et une partie des analyses sont réalisées en régie directe par le Gipreb par la mobilisation principale de trois des agents de l'équipe. Dans son 12^{ème} programme d'intervention l'Agence de l'eau maintient des aides aux postes intervenant spécifiquement sur les orientations du SDAGE.

A ce titre, quatre postes sont partiellement aidés : le directeur, les chargé de mission observatoire du milieu, chargée de mission concertation technique et scientifique et chargée de mission Natura 2000.

La mise en œuvre de l'Observatoire représente une dépense de personnel de 71 327 €. Les taux d'aide sont calculés sur une base réelle correspondante aux salaires et leurs charges selon la règle de calcul suivante :

$$\text{Montant éligible} = ((\text{salaire chargé}) \times (\text{coef d'activité aidée}) \times 1,5) * 50\%.$$

Soit un montant éligible de 53 492 € au titre de l'année 2026.

Coût et plan de financement

Le coût d'objectif pour la réalisation du suivi écologique 2026 est de 107 600 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Agence de l'Eau RM&C :	43 800 € TTC ;
Participation EDF :	46 280 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	17 520 € TTC ;

Pour rappel, en plus de sa participation à l'Observatoire du milieu, EDF finance aussi un suivi en continu de la salinité, de la température et des courants sur différentes stations de l'étang. Les données sont partagées avec le Gipreb dans le cadre d'une convention d'échange de données.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, décide d'engager les demandes de subvention pour les investissements liés aux prestations de l'Observatoire du milieu 2026 et le renouvellement de matériels scientifiques associés pour un montant total de 107 600 € TTC selon la clef de répartition proposée ci-dessus et d'engager les demandes d'aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour la prise en charge des missions spécifiquement dédiées à la mise en œuvre de l'Observatoire du milieu pour un montant de 53 492 €.

Demande de subvention Restauration des herbiers de zostères 2026-2028 **Délibération 25-48**

En 2024, des transplantations expérimentales de zostères ont eu lieu dans l'étang de Berre. Cette opération s'est faite en collaboration avec le consortium Seagrass et notamment l'université de Groningen au Pays-Bas et les Searangers.

Ces transplantations expérimentales ont permis de valider la méthode, de mesurer les besoins humains, matériels et logistiques pour réaliser une opération de restauration de plus grande ampleur. Surtout, les premiers retours ont montré que ces essais ont été un succès important. En quatre mois, la surface initiale transplantée est passée de 8 m² à près de 300-400 m².

Il faudra vérifier ces résultats sur du plus long terme mais cela montre qu'une opération de transplantations de plus grande envergure est envisageable pour accompagner et favoriser la colonisation spatiale des herbiers de zostères dans l'étang de Berre.

De plus, des suivis sur les populations de juvéniles ont montré qu'à peine une semaine après les transplantations, la biodiversité augmente et des juvéniles de poissons importants pour la pêche sont venus s'y abriter comme des daurades (*Sparus aurata*).

En 2025, environ 30 m² soit 4500 plants de zostères naines (*Zostera noltii*) ont été transplantés sur différents sites avec succès. En plus des zostères naines, quelques plants de zostères marines (*Zostera marina*) et de cymodocées (*Cymodocea nodosa*) ont été transplantés à partir d'un herbier donneur de Carteau. L'augmentation de la diversité spécifique et la création d'herbier mixte est importante pour améliorer la résilience des écosystèmes. En effet, chaque espèce a des optimums différents et des seuils de tolérance différents qui permettent de maintenir un écosystème d'herbiers même si une espèce régresse.

Entre 2026 et 2028, l'objectif est de transplanter 30 m² par an pour permettre une colonisation "naturelle" de 0,15 ha par an (soit 1 500 m²/an), si on se base sur les taux de croissance observés en 2024. Au bout des 3 années de transplantation, cela représente un potentiel de 0,45 ha en considérant uniquement la croissance de la première année des transplants.

Enfin, le projet ne peut être viable que si des actions sont menées en parallèle sur les pressions et la sensibilisation des acteurs locaux, sur les deux sites. C'est pourquoi, l'objectif est également de mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels de la pêche à pied, des pêcheurs, acteurs du tourisme local, collectivités territoriales, grand public ... via la mise en place d'affichages permanents, de tables rondes, de journée de réimplantation participative et d'actions de communications.

Les prélèvements dans l'étang de Berre et l'anse de Carteau font l'objet d'une demande d'autorisation réglementaire, au titre de leur statut d'espèces protégées, sur une durée de trois ans couvrant la totalité du projet.

Ces transplantations feront l'objet d'un suivi écologique sur les juvéniles, de suivi de la croissance en plongée et par drone. Pour réaliser l'opération, une prestation d'accompagnement sera confiée à des chantiers écoles du Lycée des calanques et d'Intechmer. Ce projet s'inscrit sur 3 ans, dont les deux dernières années font l'objet d'un appel à financement dans le cadre de l'appel à projet MAIF pour le vivant en partenariat avec Nature 2050.

Pour rappel l'année 1 du projet représentait un budget de 80 000 € TTC. Les retours d'expérience et optimisations ont permis de revoir le budget à la baisse pour les années suivantes avec notamment une plus forte implication citoyenne locale (chantier école et chantier citoyen).

Budget et plan de financement

Le coût d'objectif pour la réalisation de la restauration par transplantations des zostères sur les trois années est de 170 000 € TTC, décomposé comme suit :

Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3
Chantier école – Lycée des calanques/Septentrion environnement - 2 semaines par an dont des plongeurs pro	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Chantier école – Intechmer	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Achat de matériel de plongée (combinaison, gilet, détendeurs...) de matériels techniques (sondes, cores...) et d'imagerie sous-marine et communication (smartphone étanche haute qualité image et vidéo)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Prestation externe plongeurs professionnels	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Suivi juvéniles (prestation externe)	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Chantier citoyen (prestation externe)	-	10 000 €	10 000€
Total	50 000 €	60 000 €	60 000 €

Le projet de restauration des herbiers REHAB a un budget total estimatif de 170 000 € TTC dont 50 000 € la première année (2026) et 60 000 € par les deux dernières (2027 et 2028), incluant les chantiers participatifs citoyens et la sensibilisation.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Année 2026

Subvention Agence de l'eau RMC :	50 % soit 25 000 € TTC ;
Subvention Conseil Départemental 13 :	15 % soit 7 500 € TTC ;
Subvention Conseil Régional PACA :	15 % soit 7 500 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	20 % soit 10 000 € TTC.

Année 2027 et année 2028

MAIF fonds pour le vivant	100 % soit 120 000 € TTC.
---------------------------	---------------------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau RMC, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Région Sud pour participation à l'année 1 du projet de restauration des herbiers pour un montant maximal de 50 000 € TTC, représentant 25 000 € pour l'Agence de l'eau, 7 500 € pour le Conseil Départemental 13 et 7 500 € pour la Région Sud et des solliciter l'aide du fonds MAIF pour le vivant pour un montant de 120 000 € correspondant aux années 2 et 3 du projet de restauration des herbiers.

Demande de subvention Fêtes de l'étang 2026

s

Délibération 25-49

Suite à la réussite des éditions 2024 et 2025, le Gipreb souhaite engager les Fêtes de l'Etang pour l'année 2026.

Le but de ces fêtes de l'étang est multiple : assurer la connexion entre les rives en ayant un récit commun, valoriser l'étang de Berre et promouvoir son identité littorale et l'identité même du territoire, fédérer les communes autour d'événements qui rassemblent, donner envie aux habitants de participer à la vie de leurs territoires et de visiter les autres communes. Le souhait est d'intégrer toutes les communes riveraines de l'étang qui veulent rejoindre le projet.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la feuille de route étang de Berre dont l'idée-force est qu'aujourd'hui, la réhabilitation de l'étang de Berre est non seulement liée à l'équilibre écologique de la masse d'eau, c'est à dire ce qui se passe dessous, mais aussi à ce qui se passe au-dessus et autour de celui-ci.

Organisation du projet pour l'année 2026 :

Les retours d'expérience de l'année 2025 permettent d'affiner le format des Fêtes de l'Etang 2026. Lors du comité de pilotage du 14 octobre 2025 qui réunissait les communes et le Gipreb, les propositions suivantes ont émergées :

- Limiter l'action du Gipreb à l'animation, la coordination et la communication. L'action du Gipreb et le maintien d'un évènement intercommunal permet une meilleure lisibilité et l'accès à des sources de financements sur l'ensemble des évènements.
- Rassembler les spectacles dans l'espace public (théâtre de rue) sur une période plus courte et regroupés sur 10 jours d'affilée (base de 10 communes participantes) pour que le programme ne se retrouve pas perdu dans l'abondance d'événements de la période estivale (dates à affiner).
Au moins un spectacle par commune. Les spectacles doivent impliquer le territoire au maximum (participatif, ateliers, etc. .) et être en accord avec ces deux principes :

- **Mettre en valeur le littoral et l'étang de Berre**
- **Être fidèle à l'esprit populaire (gratuit et grand public)**

Les compagnies réalisant les spectacles sont identifiées et proposées par un comité de direction artistique afin d'assurer l'homogénéité de la programmation et la présence d'un fil conducteur. Ce comité de direction artistique dispose d'un budget défini. Ce comité est animé par le Gipreb et est composé des personnes techniques compétentes des communes comme des référents culturels, programmeurs, etc. L'organe de décision reste le comité syndical. Le nombre de compagnies impliquées pour réaliser les 10 spectacles n'est pas défini à ce jour.

■ Atelier des plages coordonné par le Gipreb sur chacune des plages pour capitaliser sur 2026. Ces ateliers auront des liens avec les spectacles. Ces ateliers accompagnent les spectacles et sensibilisent/informent le public sur l'étang.

■ Les événements jusque-là programmés en 2024 et 2025 par les villes, ne seront plus obligatoires. Chacune pourra agrémenter la journée de son spectacle avec les activités qu'elle souhaite. Le Gipreb continuera à assurer la communication des événements dans sa brochure.

Coût du projet pour l'année 2026 :

Le Gipreb propose d'engager une demande de subvention d'une enveloppe globale de **79 000 € TTC** couvrant :

Ligne de dépense	Coût
Animation d'un atelier sur les 10 plages	5 000 € TTC
Part redistribuée aux communes lors de l'obtention des subventions pour payer les spectacles d'art de la rue (sur la base de 1 spectacle par commune et 10 communes participantes)	50 000 € TTC soit 5 000 € TTC par commune
Communication + divers (Gipreb)	20 000 € TTC
Parcours de chasse au trésor – MàJ et proloboation de droits	4 000 € TTC
TOTAL	79 000 € TTC

La commune paiera directement la compagnie réalisant le spectacle proposé par le comité de direction artistique d'un prix de 5 000 € TTC. Si la totalité du financement des 50 000 € dédié aux spectacles est subventionnée, une enveloppe de 5 000 € TTC sera donnée par le Gipreb à chaque commune. Si la totalité n'est pas financée, le Gipreb redistribuera aux communes au prorata de ce qu'il a reçu sur l'enveloppe des 50 000 €. Si le Gipreb ne perçoit aucune subvention, la part des 5 000€ sera entièrement à la charge des communes.

La commune est libre de mettre en place un spectacle dont le prix est supérieur à 5000 € TTC. Le surplus sera à sa charge. Ceci sera régi par une convention. Pour l'aspect participatif, elle mobilisera son tissu associatif. Le Gipreb viendra en aide sur le volet mobilisation du territoire, communication et coordination.

Plan de financement pour l'année 2026 :

Le Montant du projet est de **79 000 € TTC**

Organisme	Pourcentage Participation	Montant TTC
Autofinancement Gipreb *	30 %	23 700 €
Métropole AMP	40 %	31 600 €
Région	15 %	11 850 €
Département	15 %	11 850 €
TOTAL	100 %	79 000 €

**Une recherche active de partenaires privés permettant de compléter les aides publics est engagée par le Gipreb*

François Bernardini, président du GIPREB, se dit favorable à cette démarche qui a pour but de rassembler et de tisser du lien social entre les riverains de l'étang. Néanmoins il souligne que ce n'est pas le rôle majeur du GIPREB et qu'en parallèle l'association de la ville d'Istres avec celles de St Mitre et St Chamas organisent déjà un évènement similaire avec les « rues de l'étang ». A ce titre, il souhaite mutualiser l'expertise et les moyens de chacun et demande aux villes intéressées pour rejoindre le projet de se manifester.

Il demande également au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole de se positionner et de ne pas choisir prioriser l'un à la défaveur de l'autre.

Vincent Goyet, maire de St Mitre les Remparts et conseiller départemental, confirme que ce type d'évènements est susceptible d'être financé d'autant plus si on arrive à lui donner du sens. Il convient de trouver un fil conducteur afin de mutualiser ces différentes fêtes organisées sur le territoire comme développer la gastronomie (palourdes, anguilles), des concours de photographie, des épreuves sportives...Il conseille de prendre le temps afin de trouver un fil rouge cohérent qui sera un levier de financements.

Gaby Charroux, maire de Martigues, confirme ce besoin de label, de fil rouge pour des « Fêtes de l'étang » au sens large, notamment pour les financements.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de François BERNARDINI, décide, à l'unanimité, d'engager les demandes de subvention pour la réalisation des Fêtes de l'étang 2026 pour une subvention de 79 000 € TTC avec la clef de répartition suivante : Autofinancement Gipreb 30 % (23 700 € TTC), Département 15 % (11 850 € TTC), Région 15 % (11 850 € TTC), Métropole 40 % (31 600 € TTC).

Éléments portés à connaissance PADD du PLUi Pays Salonais

Délibération 25-50

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Salonais a été prescrit par délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-001-15422/23/CM du 7 décembre 2023.

Par délibération n°URBA-001-15422/23/CM du 07 décembre 2023 et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Pays Salonais. La concertation a débuté le 1^{er} avril 2024 et se déroulera tout au long de la procédure.

Le PLUi du Pays Salonais concerne 3 communes riveraines de Berre-L'étang, Rognac, Saint-Chamas.

Aujourd'hui le PADD du Pays Salonais (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu le 30 juin 2025 et entre dans la phase de traduction réglementaire (zonage, règlement, Orientations d'aménagement et de Programmation).

Le PADD décrit les grandes orientations d'aménagement et de développement durables du territoire du futur PLUI. Les principaux objectifs inscrits sont les suivants :

- ✓ Privilégier la qualité de vie et la proximité
- ✓ Inscrire le développement (démographique et d'emplois) dans une logique d'équilibre et de diversité résidentielle
- ✓ Promouvoir et dynamiser la vocation économique du Pays Salonais
- ✓ Tendre vers un modèle durable, adapté aux capacités du territoire et aux transitions énergétiques et climatiques

Éléments portés à connaissance du Gipreb :

Le Gipreb Syndicat mixte a pour mission de travailler non seulement sur ce qui se passe dans l'étang (transplantation, reconnexion hydraulique, suivis scientifiques) mais aussi sur ce qui passe autour de l'étang. Il travaille notamment sur des projets à l'échelle des 10 communes riveraines comme le schéma des usages du plan d'eau, les Fêtes de l'Étang, RAMSAR, le sentier de découverte ; tous constitutifs de la « marque » étang de Berre. Il a également en charge l'animation des sites Natura 2000.

En 2024, le Gipreb, au travers d'une étude des représentations/attachements est parti à la recherche des représentations de l'étang de Berre, des attachements, des particularités, des « façons de faire ». Une recherche qui a duré plusieurs mois et a permis de sonder plus d'un millier de personnes, tant les habitants des communes riveraines que ceux de la Métropole au travers d'entretiens individuels et collectifs, questionnaires et ateliers thématiques.

Les valeurs et l'identité de ce territoire constitutifs de la « marque » étang de Berre ont ainsi pu être mis en évidence. L'identification et l'affirmation de cette marque étang de Berre est un préambule à toutes démarches territoriales pour tendre vers un futur qui n'est pas un futur plaqué sur des modèles qui pourraient être éloignés ou en contradiction avec ce qui fait l'identité et les valeurs du territoire.

- La valeur intrinsèque des rives de l'étang

Les rives de l'étang offrent aujourd'hui une pluralité d'usages récréatifs. A titre d'exemple, 16 plages sont ouvertes à la baignade (dont une à Rognac et Saint Chamas et deux à Berre l'Etang), 11 bases nautiques sillonnent les rives de l'étang, 13 ports (dont trois à Saint Chamas et deux à Berre l'Etang) et des activités de voiles légères comment le kite surf sont de plus en plus développées. Le comité départemental de randonnée pédestre organise l'ultra randonnée du tour de l'étang participant à cette image de territoire cohérent.

De plus le sentiment d'appartenance à l'étang se manifeste en priorité par la possibilité d'accéder à l'étang, que l'on y soit né, que l'on habite près ou loin des rives, dans une des communes riveraines ou dans une autre ville de la Métropole.

La notion de joyau écologique, d'exceptionnalité des paysages et de coins secrets constituent la particularité de cet étang qui peut être qualifié de poumon bleu pour la Métropole.

Les périmètres des sites Natura 2000 liés à l'étang sont actuellement en projets d'extension et en phase de concertation avec les parties prenantes. Ce projet d'extension à l'étude, pour les zones concernées par le PLUi du Pays Salonnais viserait à :

1. Annexion de la Zone Humide de la ZPS des Garrigues de Lançon et ses chaines alentours à la ZPS Salines de Berre (Loi 3DS)
2. Agrandissement des sites Natura 2000 (DOCOB)
 - FR9301597 : « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre »
 - FR9312005 : « Salines de l'étang de Berre »
3. Superposition de la ZPS sur la ZSC (Intégrer les enjeux oiseaux prépondérants sur les sites)
4. Ajout de sites : Marais de Sagnas (Saint Chamas) et Marais de la Tête Noire (Rognac)
5. Suppression des secteurs urbanisés anciennement classés

Lors du comité syndical du 5 février 2024, le portage par le Gipreb de la labélisation RAMSAR du complexe lagunaire a été voté. L'objectif étant de connaître et reconnaître ses richesses écologiques. Il est important de montrer que la conservation de la biodiversité peut et doit se réaliser dans les zones habitées, et pas uniquement dans les zones dites protégées.

Enfin les rives de l'étang remplissent des fonctions d'étang nourricier : la pêche à pied à la palourde y est très développée pour les professionnels et les loisirs ainsi que la pêche des poissons qu'elle soit de loisir ou professionnelle.

Les rives de l'étang de Berre possèdent donc aujourd'hui une valeur intrinsèque fortement liée à la qualité de la biodiversité, aux coins secrets, aux usages récréatifs nautiques et nourriciers dont il est important de préserver les fonctions.

-Un peu de tout mais pas partout

Les populations du pourtour de l'étang et les métropolitains partagent un attachement particulier à la préservation de la biodiversité (82 %) et à l'absence de tourisme de masse (86 %). Il en va de même du développement des activités nautiques qui doit rester maîtrisé.

Un peu de tout mais pas partout est une approche permettant d'entretenir cette dimension plurielle et mesurée de l'étang, que ce soit pour les activités économiques, les loisirs, le tourisme, la biodiversité.

Cette envie de protection traduit une crainte des populations face à des projets extérieurs qui pourraient être imposés au territoire en contradiction avec ses valeurs et son identité.

-Rester fidèle à « l'esprit cabanon » : un mode de vie familiale tourné vers l'étang avec un tourisme de proximité

Les attachements au territoire qui ont été identifiés sont en priorité : les coins secrets et insolites, la présence de l'eau, les paysages sauvages, la tranquillité des lieux, la possibilité de s'y promener et d'y passer des moments conviviaux sur ses rives, la pluralité d'origines et de milieux des usagers.

-Travailler en coordination avec les autres PLUi du complexe lagunaire de l'étang de Berre

Le SCOT métropolitain a identifié le complexe lagunaire de l'étang de Berre comme un territoire à enjeux lui apportant ainsi une cohérence territoriale.

En effet par sa présence l'étang fait territoire pour les 10 communes riveraines, c'est à lui que l'on se réfère pour situer son lieu de vie. Il est l'élément central de ce destin partagé que pensent avoir en commun ceux qui constituent le territoire de l'étang de Berre.

Les rives de l'étang de Berre sont morcelées avec 5 PLUi différents. Le Gipreb étant la seule structure regroupant les 10 communes riveraines, il est important qu'il soit associé pour apporter une cohérence à l'échelle des rives.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de François BERNARDINI, décide, à l'unanimité, de porter à la connaissance de la Métropole les éléments mentionnés cités ci-dessus pour favoriser une vision partagée des enjeux du territoire de l'étang.

Classement et fréquentation des zones de baignade 2025

Information 25-51

La baignade et les activités nautiques représentent un enjeu fort pour les communes riveraines de l'étang de Berre. Avec la pêche et la promenade, les loisirs nautiques sont à la base de la réappropriation des rives par les populations locales.

Bilan provisoire du classement 2025 des zones de baignade du pourtour de l'étang de Berre

Au cours de la saison 2025, 16 plages ont été ouvertes à la baignade sur le pourtour de l'étang de Berre. 2025 a marqué une année de transition dans la période du suivi réglementaire de ces zones de baignade. En effet, cette période s'étendait historiquement du 1^{er} juin au 30 septembre.



Figure 1 : Cartographie de la répartition des zones de baignades suivies par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la réglementation européenne

Cette année et pour étude, 9 zones de baignade sur 16 ont été suivies du 1^{er} juin au 31 août, et 7 autres (Champigny, Marette, Jai Nord, Jai Sud, Ferrières, Massane, Romaniquette) du 1^{er} juin au 14 septembre. Les analyses réglementaires ont été réalisées hebdomadairement. A noter que pour la période du 1^{er} juin au 14 septembre, une seule analyse a été réalisée, comme convenue avec l'ARS.

228 analyses réglementaires ont donc été réalisées (incluant la présaison), à l'échelle de l'étang par l'ARS/LDA. En plus de ces analyses prévues dans le programme de surveillance, le Gipreb en a réalisé environ une trentaine complémentaire et ponctuelle pour suivre l'effet des orages, des rejets urbains ou lever des doutes quant à la qualité des eaux de baignades et l'amélioration des connaissances.

Les classements obtenus selon la directive 2006/7/CE sont en amélioration depuis 2021 avec actuellement 14 plages en qualité « excellente » et deux en « bon ». Pour rappel, ce classement intègre les résultats des quatre années précédentes. A noter que la zone de baignade de Patorgue, classifiée en « suffisante » en 2024 est remontée en classement pour passer en « bon ». L'accumulation de bons résultats sur plusieurs années permet de compenser les mauvais et moyens observés par le passé. 2025 est aussi marquée par le déclassement (d'excellent à bon) de la zone de baignade de la Romaniquette (Istres). Ce déclassement est dû majoritairement aux moyens résultats accumulés en 2023 et 2024 suites aux fortes pluviométries recensées.

Commune – Nom de la plage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Classement provisoire
Rognac – Les robinsons	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Vitrolles – Marina	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Vitrolles – Marettes	Excellent	Bon	Suffisant	Bon	Bon	Excellent	Excellent
Marignane – Jai Nord	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Châteauneuf – Jai Sud	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Martigues - Ferrières	Bon	Bon	Bon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Martigues - Figuerolles	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint Mitre les Remparts - Massane	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint Mitre les Remparts - Patorgue	-	-	-	-	Bon	Suffisant	Bon
Saint Mitre les Remparts /Istres - Varage	Bon	Bon	Bon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Istres - Ranquet	Excellent	Excellent	Bon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Istres - Romaniquette	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Bon
Istres - Monteau	Bon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint-Chamas – Cabassons	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Berre l'étang - Champigny	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Berre l'étang – Le Passet	-	-	-	-	-	-	Excellent (estimé)*

* Pas de classement réglementaire en 2025 mais estimation par l'ARS au vu des résultats

Suite à l'ouverture tardive de la zone de baignade du Passet, le site n'a pu acquérir le nombre suffisant d'analyses réglementaires (16 analyses/8 semaines suivies) pour pouvoir être classé cette année. L'ARS a cependant simulé par le biais des résultats un classement correspondant à « excellent ».

Les résultats de la qualité des eaux obtenus sur l'ensemble de la saison 2025 montrent une stabilisation du classement des zones de baignade. Le travail de pair entre les communes et le Gipreb sera poursuivi pour l'année prochaine avec une attention particulière sur les prévisions et la possibilité de retrait de résultats de mauvais et moyens résultats.

Bilan de la fréquentation

Sur les plages surveillées (Marette, Jai Nord et Sud, Ferrières, Massane, Ranquet, Romaniquette, Cabasson, Champigny, Le Passet), les postes de secours réalisent des comptages de fréquentation ponctuels journaliers entre 16h et 17h. Ces comptages permettent d'obtenir une estimation de la fréquentation totale des plages durant la période estivale. Cette année, certaines communes se sont aussi mobilisées pour réaliser ces suivis sur les sites non surveillés, agrémentant ainsi les données. Les comptages se sont tenus du 1^{er} juin au 31 août. Septembre a été suivi par le Gipreb par la brigade du littoral.

Un total de 172 407 personnes a été comptabilisé sur une moyenne de 66 jours comptés sur la période du 1^{er} juin au 13 septembre (figure 2). Les données ont été récoltées sur 11 plages sur 16.

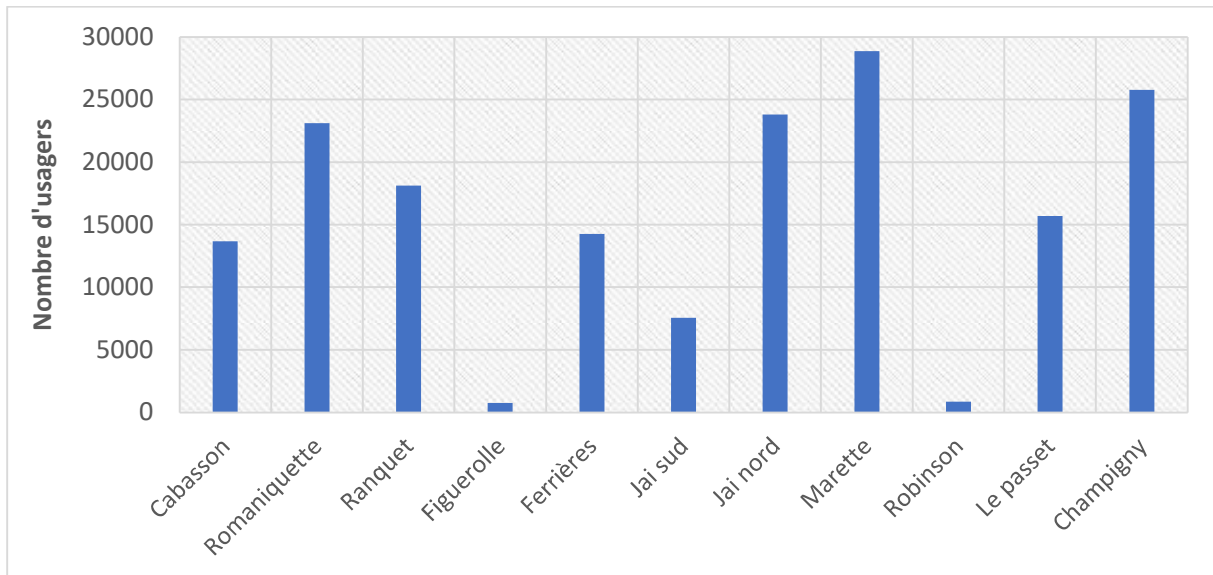


Figure 2 : Estimation de la fréquentation plages du pourtour de l'étang de Berre sur la saison estivale Juin-Septembre 2026

L'année 2025 a été marquée par un évènement unique menant à la prise d'un arrêté préfectoral de fermeture de la pêche, navigation et des zones de baignade pendant 10 jours à l'échelle de l'étang de Berre.

L'été 2025, a été rythmé par de faibles pluviométries de juin à aout par rapport à 2024 (2 périodes orageuses). On reste cependant au-dessus des normes de saisons calculées par Infoclimat. Le mois de septembre a subi 5 périodes orageuses dont 2 fortes (>40 mm/j) et 3 petites (<10mm/j).

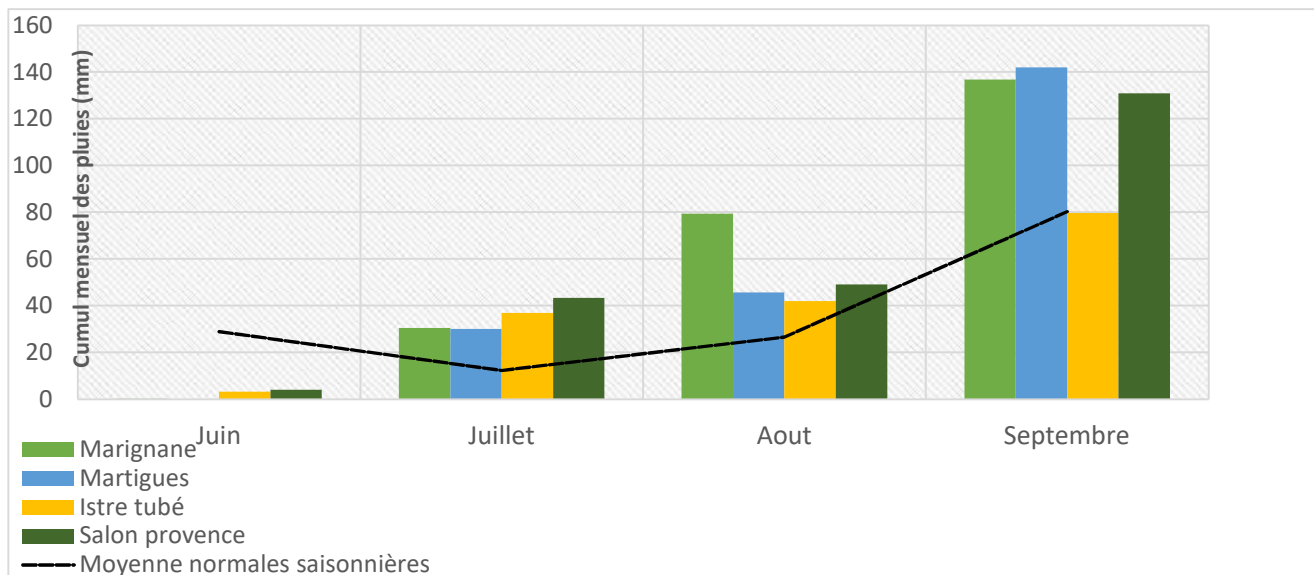


Figure 3 : Données des précipitations enregistrées par les stations météorologiques sur pourtour de l'étang de Berre sur la période de juin à septembre 2026. Ligne pointillée, moyenne des normales de saison des quatre stations. Données Infoclimat.

Ces données climatiques influencent la fréquentation et gestion de ces espaces de loisir et de baignade. A l'échelle de l'étang de Berre on observe une fréquentation des plages locale et familiale.

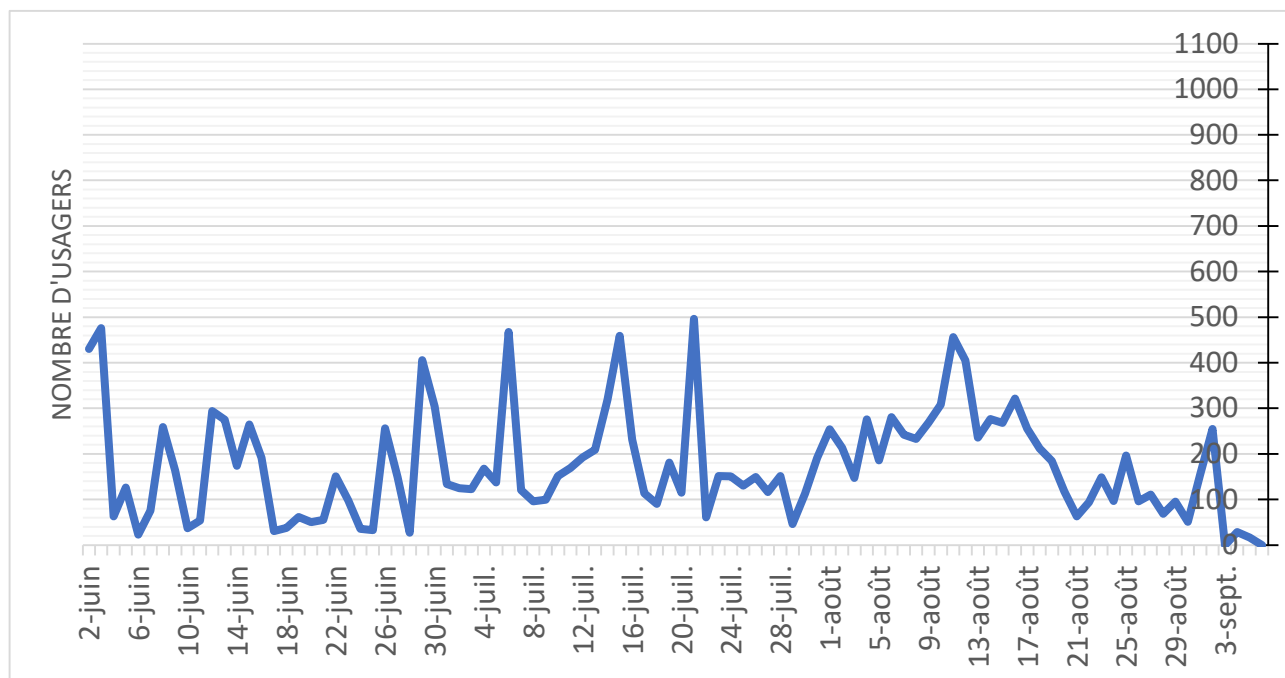


Figure 4 : Evolution temporelle estivale estimée de la fréquentation des plages de l'Etang de Berre (moyenne de 11 plages sur 16). Données de comptage des postes de secours et communes.

Divers pics sont observables autour d'évènements sociétaux comme le 14 juillet, le 15 août ou juste les mercredi et week-end. Une dynamique de baisse de fréquentation est notable à partir de la 3-ème semaine d'août influencé par la rentrée des classes et les conditions météorologiques qui se dégradent. Les comptages réalisés du 1^{er} au 15 septembre sur les plages habituellement les plus fréquentées donnent des résultats nuls à très faibles (moins de 10 personnes).

A la demande du président, Raphaël Grisel explique les différents motifs de fermeture de plage et/ou de baignade interdite et le travail de comptage des postes de secours sur la fréquentation. Il confirme à Vincent Goyet que la plage de Massane n'a pu être comptabilisée par défaut de poste de secours. Ce comptage sera renouvelé pour confirmer la fermeture des plages en septembre.

Il répond également à la demande d'historique de fréquentation d'Yves Garcia, adjoint au maire d'Istres, en indiquant que la fréquentation est stable, autour de 300 000 personnes.

✕ Contexte

Depuis 2014, le GIPREB anime, valorise et exécute les diverses actions identifiées dans le document d'objectif (DOCOB) des sites Natura 2000 : ZSC « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » (Poudrerie, Petite Camargue, Bolmon et Salins de Berre) et ZPS « Salines de l'étang de Berre ». L'année 2025 a amorcé le début de la nouvelle convention d'animation s'étendant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2027. Le COTECH, tenu le 4 mars 2025 a permis de réunir tous les acteurs du territoire pour discuter des enjeux et planifier les divers projets et suivis. Le COPIL réuni le 24 novembre dernier a permis de présenter le bilan des actions réalisées par le GIPREB et les gestionnaires des divers sites.

Deux projets seront financés dans le cadre de l'animation Natura 2000 (Financement 80% FEADER et 20% Région Sud) :

1. Étude de connexion Gîtes/zone d'alimentation (Site de la Petite Camargue et de la Poudrerie) et étude d'impact de la départementale sur la trame noire. (12 000 €)
2. Conception, réalisation et installation d'un panneau explicatif de la diversité d'habitat et d'espèces observables sur le Palous sur le site de la Petite Camargue (1 500 €)

✕ **Bilan d'activités 2025 (Gipreb et Gestionnaires)**

Les marais et zones humides sont des sites d'une grande richesse écologique accueillant une importante biodiversité. De par leurs positions, ils sont soumis à l'influence d'eaux marines et douces façonnant leurs habitats. Pour évaluer le bon état écologique des mares, leurs variabilités saisonnières et anticiper les dynamiques d'évolutions futures, depuis 2016, une veille hydrologique trimestrielle est réalisée sur le parc de la Poudrerie et le site de la Petite Camargue par le GIPREB. Ce suivi (20 points) a pour objectif de caractériser physiquement et chimiquement l'évolution des différentes masses d'eaux.

Suite à un problème technique de sonde à la découverte d'enjeux de connaissances et de complémentarité avec d'autres suivis, une mise à jour du protocole est en cours. Aucune donnée n'ont été acquises en 2025. Le suivi sera reconduit en 2026.

Le protocole portant sur l'évaluation du bon état de fonctionnement d'une roselière (ROSELIÈRE ADENA) a été réappliqué en 2025 sur le site de la Petite-Camargue (2024 Bolmon et Petite Camargue).

Cette évaluation est basée sur la caractérisation de la capacité d'accueil de la roselière pour l'avifaune et sa vulnérabilité face au changement climatique.

Dans ce cadre 4 piézomètres ont été installés sur site par le CEN PACA (gestionnaire-mesure la hauteur d'eau de la nappe). Ils seront relevés et suivi trimestriellement dès 2026 par le GIPREB dans le cadre du suivi hydrologique présenté ci-dessus.

Le prochain rendez-vous d'application du protocole Roselière sera en juin 2028.



Figure 1 : Sortie terrain suivi Roselière

Le parc de la Poudrerie abrite un cortège important d'espèces protégées et suivies par le SIANPOU et la LPO PACA (Données J.LEMAIRE, R.PENNEC) telles que les :

- **Tritons palmés** : 2022 : 6 individus, 2023 : 0, 2024 : 1, 2025 : 1 individus (curage de mares),
- **Les Balbuzard pêcheurs** (migration postnuptiale et prénuptiale) : 2023 : 6 ; 2024 : 3 ; 2025 : 2
- **L'ophioglosse vulgatum** (mise en protection et comptage des pieds),
- **Chiroptères** : Grand Rhinolophes (hibernation) : 2025 : 10 individus (2024 : 11) et les Murin à oreilles échancrées (reproduction) : 2025 : 51 individus (2024 : 47 individus). Divers aménagements ont été réalisés.
- **Suivi STOC (Suivi temporel oiseaux communs)** : 2025 : 40 espèces recensées (2024 : 41 esp),
- **Suivi SHOC (oiseaux hivernaux communs)** : 2025 : 37 espèces (2024 : 33 esp),
- **Hibou Grand-duc** : 2024 : 1^{er} année reproduction sur le site (3 petits), 2025 : reproduction avérée
- **Tortues cistudes** : 2025 : 4 observées (2024 : 3) dans l'étang du directeur nouvellement réhabilité et nombreuses sur tout le site. Lors du dernier COTECH, un nouveau protocole de suivi a été présenté par le CEN PACA (animateur du PNA Cistude). Ce protocole consistant à cartographier l'utilisation du site par les cistudes

(zone d'alimentation, zone de reproduction) sera appliqué sur le Parc de la Poudrerie et le site de la Petite Camargue courant printemps 2026. A noter qu'il l'a déjà été appliqué sur le Bolmon et ses marais.

- **Les cigognes blanches** (nicheuse rare en PACA).

Un nid artificiel et une caméra ont été installés en 2021 par le GIPREB et le SIANPOU (financement Natura 2000) pour permettre l'observation de cette espèce nicheuse.

Une recolonisation du secteur depuis 2018 est observable avec en 2021 : 7 jeunes à l'envol, 2022 : 24, 2023 : 16 (20 nids occupés), 2024 : 30 (19 nids) et 2025 : 43 cigogneaux à l'envol (27 nids).



Figure 2 : Vue de la caméra diffusant sur le site internet du Gipreb

La caméra transmettant en direct est très appréciée par le public. En effet, depuis sa mise en ligne en février 2021, on comptabilise **10 442 vues et 4 923 rien qu'en 2025**. En 2025, l'emplacement de la caméra a été changé pour raison technique. Le panneau solaire étant endommagé, un rachat sera entrepris pour l'année 2026. Ce projet est dorénavant totalement financé par le GIPREB.

A noter que cette espèce a de plus posé logis dans les marais du Bolmon où la reproduction d'un couple a été observée à partir de 2023 (1 cigogneau à l'envol), 2024 (2 cigogneaux, 1 envol) et 2025 (5 couples, 2 cigogneaux, 1 envol).

Au-delà des suivis scientifiques, le GIPREB, accompagne les structures gestionnaires sur de multiples projets d'aménagement et réglementaires comme la création d'une passerelle sur le Bolmon, la création d'une plateforme d'observation (travaux septembre 2026) sur le Palou de la Petite Camargue où des individus de Sternes naines (espèce protégée, figure 4) se reproduisent. Ce projet a pour but d'encadrer la fréquentation sur le site qui actuellement détériore les habitats de pré-salé et impacte la reproduction de nicheurs. A noter qu'en 2022, après une nidification concluante, 6 poussins de Sterne naine ont été observés à l'envol (11 adultes installés). Aucune installation n'a été détectée en 2023, bien que 26 adultes aient été observés sur le cordon du coquiller en mai. 2024 a marqué une nidification réussie mais ponctuée par la mort des 2 juvéniles (abandon, prédation...). En 2025, 5 sites de couvaisons ont été observés sans succès de reproductions. Les divers aménagements du Palou devraient favoriser la nidification de l'espèce. La création d'un plan de balisages nautiques réglementant l'accès et les pratiques proches des sites d'intérêts écologiques de la Poudrerie (réalisé) et Petite Camargue (en cours de réflexion) font parties aussi des réflexions portées en partie par le GIPREB.



Figure 3 : Sterne naine

A noter que divers autres suivis naturalistes sont réalisés par le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN PACA) gestionnaire du site de la **Petite Camargue et sur les Grottes de Saint-Chamas** :

- **Suivi STOC** : Suivi temporel des oiseaux communs de la sansouïres et des roselières (nicheurs).

2023 : 93 espèces, 2024 : 71, 2025 : 49 espèces.

- **Suivi SHOC** : Suivi temporel de oiseaux hivernaux communes. 2025 - Première année d'application :

51 espèces.

- **Butor étoilé** : espèce protégée et menacée vivant dans les rosières, 2021 : 2 individus entendus hors protocole, 2022 : écoute d'un male chanteur, 2023 : aucun contact, 2024 : 1 male chanteur. Aucuns male chanteur n'a été entendu en 2025. A noter qu'un seul passage sur deux a pu être réalisé cette année en raison de conditions météorologiques défavorables.

- **Scorsonère** : Plante terrestre protégée, 2021 : « disparition » de l'espèce, 2022 : 38 pieds, 2023 :

14 pieds, 2024 : 10 pieds, 2025 : 25 pieds.

- **Chauve-souris** : Suivi gîte d'importance départementale (transits, hibernation, reproduction...).

L'année 2025 a marqué la **signature de l'APPB** lié à la fermeture des gîtes d'importance départementale de Saint-Chamas. Une évolution positive de cette mise en quiétude a déjà été observée sur les effectifs de Grand Rhinolophe hibernant sur le secteur. Une **prospection estivale (nouvelle)** a été réalisée par le CEN PACA soulignant la présence de Murins, Oreillard et de Minoptère de Schreiber en période de mise bas.

Ses données s'ajoutent au **suivi** financé par Natura 2000 sur la **connexion gîtes/zone d'alimentation** (site de la Petite Camargue et de la Poudrerie) et l'étude d'impact de la départementale sur la trame noire. Le bureau d'étude Asellia écologie, a entrepris dès printemps 2025 des prospections à l'échelle du site de la Poudrerie et l'installation de divers enregistreurs lors de 3 sessions de terrain (mai, juillet, septembre/octobre) à l'échelle de la commune de Saint-Chamas. 46 gîtes ont été alors identifiés à la Poudrerie dont 6 occupés. En addition deux soirées de captures ont été réalisées au sein du Parc de la Poudrerie (juillet, septembre) pour caractériser les populations de chiroptère. Le résultat et l'évolution de ce suivis seront présentés lors d'une réunion mi-étape qui se tiendra courant janvier.

À la suite du large travail de valorisation de la richesse écologique du territoire mené par le GIPREB, les sites Natura 2000 ont été sélectionnés pour divers suivis régionaux. Par exemple, le site de la Petite Camargue a été suivi dans le cadre du protocole d'évaluation et de suivi des invertébrés dunaires (CEN PACA) en 2025 et le Bolmon le sera en 2026. L'enjeu de ce suivi est d'identifier l'état écologique des dunes sableuse à travers les espèces y habitants.

Le site des Salines de Berre (ZPS et ZSC) est un site d'importance régionale dans la reproduction de colonies de laro-limicoles. Depuis 2009, le Conservatoire d'Espace Naturel organise le suivi de ses populations reproductrices à l'échelle de ce site industriel (étude inscrit dans le suivi LARIMED). 3 ilots de nidification ont été créés dans le cadre du Life + Envoll en partenariat avec les Salins du Midi (propriétaire du site). Annuellement, à base de 1 passage par semaine de mai à juin ces ilots sont suivis. On y retrouve 6 espèces à enjeux de protection (figure 5). Depuis 2023, la population de laro-limicole s'installe mais aucun envol de juvéniles n'est observé. Pour comprendre ses échecs d'envols, le suivi d'un ilot par piège photo est en cours de réflexion pour 2026. Cela permettra peut-être de mettre en évidence la présence de prédateurs ou autres.

Cumul couple nicheurs	2023	2024	2025
Sterne Pierregarin	246 couples	156 couples	76 couples
Sterne naine	10	0	9
Avocette élégantes	219	97	84
Goéland rائلeur	226	189	0
Mouette rieuse	112	4	17
Mouette mélanocéphale	10	0	0
Succès d'envol ?	Envol sauf Sterne naine et Mouettes mélanocéphales	0 envols	0 envols

Figure 4 : Évolution des populations de laro-limicole reproducteurs sur le site des Salines de Berre (Données CEN PACA)

Les Salines de Berre et plus spécifiquement la pointe de Berre resseance divers autres enjeux tant terrestre que marin. En effet, depuis 2024, de la nidification de Gravelot à collier interrompu (vulnérable de disparition, liste rouge Paca et Nationale) et de Petit Gravelot (statut : quasi menacé de disparition en Paca) ont été observées par la commune et la LPO Paca. Dorénavant, une mise en défend sera réalisée annuellement pour la mise en quiétude de cette reproduction. Dans cette continuité, l'accès aux véhicules a été limité par la mise en place d'un barriérage en amont de la pointe de Berre (construction projet : Commune, DDTM, ACMEB, GIPREB) limitant à l'avenir le dérangement sur cette espèce et les habitats pré-salés (circulation de nombreux véhicules).

Dans le cadre de ses missions de gestion du complexe lagunaire de l'étang de Berre, des actions de transplantation de zostère ont été réalisées sur la pointe de Berre (figure 5). Cet habitat oxygène la lagune, procure une zone d'alimentation, de protection pour de multiples espèces et limitent l'érosion des plages. D'autres transplantations seront réalisées à l'échelle de la Poudrerie et de la Petite Camargue dans les prochaines années.

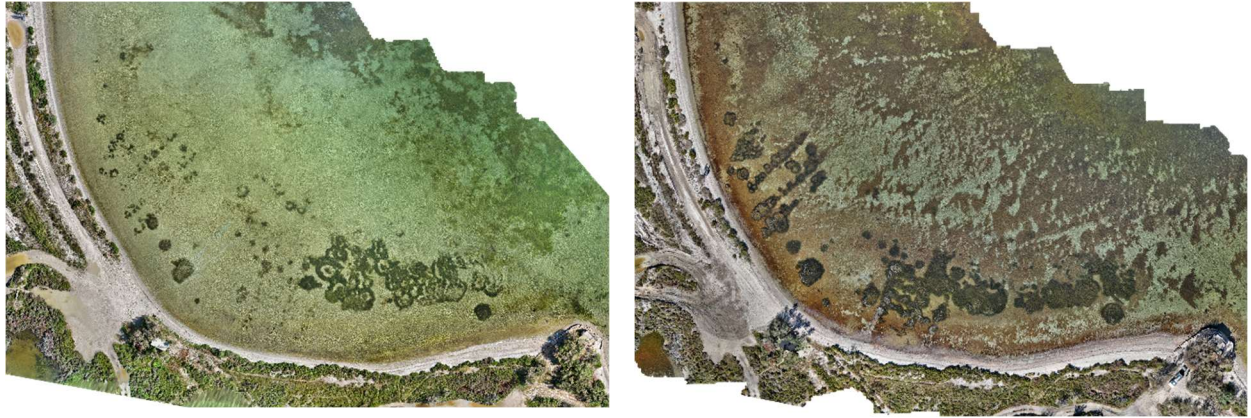


Figure 5 : Évolution temporelle des herbiers de zostère de la pointe de Berre (gauche : mai 2025, droite octobre 2025).

Diverses études ont été menées, sur le **secteur du Bolmon**.

Le suivi trimestriel de la macrofaune benthique ainsi que des paramètres physico-chimiques de la colonne d'eau initié en 2014 par le GIPREB a suivi son court en 2025. Divers projets de réhabilitation écologique lagunaire sont en cours de réalisation. L'étude écologique 4 saisons terminée, les travaux d'ouverture des bourdigues reliant l'étang du Bolmon à l'étang de Berre seront réalisés en hiver 2026. Le projet de réouverture du Tunnel du Rove a été dimensionné et l'étude écologique 4 saison est en cours de réalisation. L'enjeu majeur de connaissance porte sur les populations de chiroptères utilisant le tunnel. La phase travaux est prospectée pour 2028.



Figure 6 : Cartographie des points de la Campagne trimestrielle Hydro-Benthos de l'étang de Bolmon

Ces deux projets permettront de désenclaver l'étang du Bolmon et de réduire le stade d'eutrophisation. Le suivi de l'habitat lagunaire sera renforcé à l'ouverture des bourdigues par l'installation de sondes et débitmètres permettant de mesurer la salinité aux trois points centraux et la quantité d'eau rentrante par les bourdigues.

Dans le cadre de la caractérisation de la dynamique de population des Crabes bleus, un suivi larvaire a débuté en avril 2025 et se poursuivra jusqu'en mars 2026, pour identifier la présence de cette espèce exotique envahissante au stade larvaire dans l'étang. Une analyse de la diversité planctonique globale sera réalisée en partenariat avec le MIO (convention MAMP).

A noter que divers projets et suivis naturalistes ont été réalisés par le gestionnaire (MAMP) **sur le site du Bolmon** :

- **Orchidées sauvages (MAMP) et Flamants roses** : Suivi annuel
- **Suivi hebdomadaire niveau de l'eau (MAMP)** : Le niveau de l'eau est suivi hebdomadairement sur 11 règles de mesure.
- **Réhabilitation hydraulique du Grand Vallat du Ceinturon (MAMP)** : Dans l'objectif d'une réhabilitation hydraulique, une étude de la fonctionnalité des zones humides (analyses d'eaux, sédiments, inventaires et corridors écologiques) est en cours de réalisation. Une programmation de travaux de réhabilitation a été définie.
- **Mesure compensatoires ZAC Floride : Projet de réhabilitation du bassin versant du marais des Paluns (MAMP)** : L'objectif de ces travaux est de reconnecter le marais d'un point de vue hydraulique et écologique à son bassin versant. Pour ce faire, des acquisitions foncières sont en cours (objectif 39.6 ha). Des projets d'utilisation des eaux traitées par la station d'épuration environnante pour réalimenter les marais environnants sont en étude.

Dans le cadre d'une gestion durable du territoire valorisant les activités socio-économiques, diverses conventions ont été signées : 3 conventions cynégétiques dont 2 renouvelées en 2025 et 5 conventions agricoles dont 2 nouvelles en 2025 (verger maraîcher et arboriculture). A noter que, 2 nouveaux appels à candidature agricoles seront à venir d'ici printemps 2026 (cultures et pâturage)

- **Mise en œuvre d'un marché d'insertion socio-professionnelle** portant sur 4 thématiques : La propreté, l'entretien végétation et lutte EEE, la réhabilitation des milieux naturels et gestion du mobilier, la réhabilitation corridors hydro-écologiques. Divers chantiers ont donc été réalisés sur le secteur comptabilisant, 1 559 heures depuis mi-août.

Dans le but de renaturer l'espace, deux ruines amiantées utilisées par des braconniers ont été démantelées par le conservatoire du littoral et la métropole pour laisser place à la libre évolution de la nature (figure 7).



Figure 7 : Chantier de démantèlement de deux anciennes habitations amiantées.

@E.GERBEAU

Sensibilisation et étude d'incidence

De nombreuses interventions de sensibilisation auprès de divers publics : scolaires (21), professionnels (5), grand public ont été réalisées en 2025. La valorisation des sites Natura 2000 a été effectuée dans les écoles, à travers la réalisation d'interview mais aussi via la tenue de stands sur 9 événements ponctuels comme Nature en Fête. Au total ont été sensibilisées **en 2025 : 892 personnes (2024 : 500) plus 350 personnes** sensibilisées sur le mois de la Journée Mondiale des Zones Humide avec divers événements dispatchés sur le pourtour de l'étang. Les actions de sensibilisation ont été soutenues par le recrutement de deux VSC.



Figure 8 : Sortie sur la Petite Camargue agents métropolitain

L'animatrice Natura 2000 a de plus, durant ces deux dernières années, apporté son expertise et ses connaissances sur l'étude d'incidence de divers projets (au nombre de 4) de construction ou manifestations sportives pouvant impacter le bon équilibre des sites Natura 2000.

✕ Projet de territoire

L'animatrice Natura 2000 via son poste de chargée de mission participe à la réflexion et au suivi des divers Atlas de la Biodiversité du territoire en y intégrant les enjeux Natura 2000 (Atlas de la Biodiversité Terrestre Métropolitain, Atlas de la Biodiversité Marine Métropolitain, ABC de Martigues, Saint-Chamas et Miramas).

Diverses sessions de **groupe de travaux (GT)** portant sur la **conciliation démoustication-biodiversité** ont été amorcées à l'échelle des sites Natura 2000 animés par le Gipreb. En effet, à la suite de retours de gestionnaires et de l'étude historique de l'activité de l'EID (société démoustiquant, commande département), un premier GT (mai 2025) a été tenu

avec les gestionnaires, animateurs N2000, acteurs associatifs (ACMEB, LPO) et la DDTM N2000. Un point sur l'activité de l'EID, les enjeux de biodiversité a été réalisé et des pistes de réflexions/propositions ont été énoncées. A la suite de cela, la DDTM, détenant la compétence réglementaire des études d'incidence Natura 2000 a organisé le 24 octobre à l'échelle du département, un nouveau GT conviant l'EID, tous les animateurs Natura 2000, la Région, la tour du valat, les gestionnaires et d'autres acteurs du territoire. Le Gipreb, poursuivra les réflexions plus localement avec l'EID, le département et les communes concernées pour envisager des alternatives expérimentales.

Un grand travail de recensement des acteurs (animateurs PNA, PRA, associations...) et des actions à l'échelle du territoire de Berre, métropolitain, méditerranéen, régional et national a été réalisé tout le long de l'animation. Cela a permis d'ouvrir des discussions et des réflexions sur l'intégration des sites Natura 2000 animés par le GIPREB dans divers projets de suivis territoriaux comme :

- **Life** : Marha, Panpuffinus, Espèces Marine Mobiles
- **PNA** : Poissons migrateurs, Balbuzard pêcheur, Butor étoilé, Cistude
- **CBN méd** : Discussion d'intégration des sites dans projets de suivis régionaux, Suivi des végétations des prés-salés, PRA Lagune temporaires, Suivi des dunes sableuses, Suivi des mares temporaires
- Protocole d'évaluation et de suivi des invertébrés dunaires en sites Natura 2000 (CEN PACA)
- **FEAMPA** Analyse Risque Pêche (Espèces et Habitats) en site Natura 2000 (OFB)
- Mesures compensatrices parc éolien offshore Fos-sur-mer (LPO PACA)
- **PGSZH** : Plan de gestion stratégique des zones humides de la Métropole Aix Marseille Provence (MAMP)
- **EBF** : Cartographie des Espace de Bon Fonctionnement (Ménélik) - Risque inondation et préservation des cours d'eaux

Actuellement, le GIPREB accompagne les services de l'Etat dans le projet réglementaire de mise à jour (loi 3DS et actualisation de la limite Terre-Mer) du périmètre du site Natura 2000 : ZPS « Garrigues de Lançon et ses Chaînes alentour » et de l'annexion de sa partie sud à la ZPS « Salines de l'étang de Berre ». Les diverses communes concernées sont en cours de consultation pour construire de pair ce projet et intégrer au mieux les divers enjeux socio-économique et écologique du territoire. Le projet de redéfinition des périmètres Natura 2000 comprend :

1. Annexion de la Zone Humide Garrigues de Lançon
2. Agrandissement sites N2000
3. Ajout de sites : Marais des Sagnas, Salins du Lion et Tête Noire

A noter que dans le cadre de cette étude, un travail conséquent de recherche, extraction de données (SILENE) et de cartographie naturaliste a été réalisée. Diverses cartes d'observation d'espèces ont été obtenues et permettront de guider les projets de gestion de chaque site. Parmi ces données, on retrouve celles du suivi annuel des oiseaux hivernants d'eau réalisé par la LPO PACA à l'échelle du territoire de l'étang de Berre (figure 9). L'année 2025, a recensé un nombre record d'individus d'oiseaux hivernants. En hausse depuis 2017, l'effectif total d'individus à l'échelle de l'étang de Berre est passé de 15 586 à 26 060 individus en 2025. A noter que l'une des conditions d'obtention du label RAMSAR est d'accueillir un effectif supérieur à 20 000 individus.

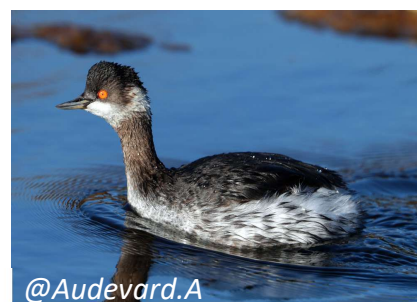
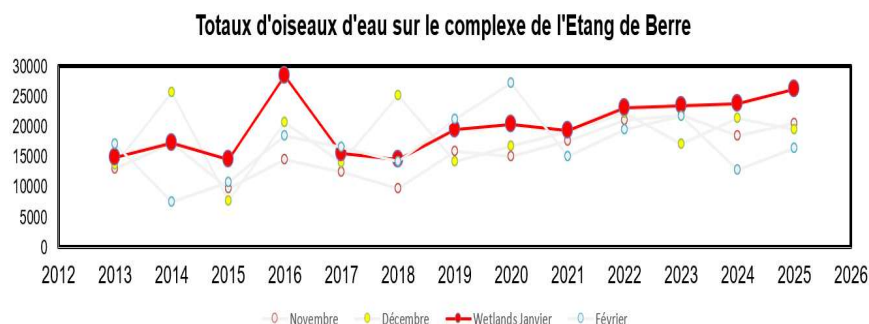


Figure 9 : Haut-Evolution des populations d'oiseaux hivernants sur le territoire de l'étang de Berre (LPO PACA), Photo du grèbe à cou noir.

Le grèbe à cou noir est une espèce emblématique de l'étang de Berre. En effet, la population européenne a été estimée dans les années 2000 à un effectif plus de 100 000 individus. Sur l'étang de Berre, il a été comptabilisé parfois plus de 7 000 oiseaux en hiver soit 7% de la population européenne. Les effectifs ont ensuite commencé à chuter à moins de 1500 individus sur le territoire. Cet oiseau représente un grand enjeu pour l'étang de Berre, premier site d'hivernage en France (2022, 50% population nationale sur l'étang).

Le GIPREB s'est de plus engagé à amorcer la demande de labélisation RAMSAR, permettant d'obtenir une reconnaissance internationale des zones humides d'un territoire en récompensant et valorisant les actions de gestion.

✕ Perspectives

Divers projets discutés lors du COTECH sont en cours de réflexion pour l'année 2026 :

- **Coordination programmation de la Journée Mondiale des Zones Humides (date anniversaire : 2 février)** qui se déroulera tout le mois de février.
- **Etude Plantes aquatiques en zone humide** : Suivi et caractérisation des macrophytes. Gipreb en partenariat avec les gestionnaires - Printemps 2026.
- **Suivi avifaunistique : (GIPREB-LPO PACA) : Réflexion** : suivis annuels à l'échelle de l'étang pour caractériser la dynamique spatiale de fréquentation et de diversité ornithologique.
- **Etude de la dynamique hydraulique et de sa reconnexion (Poudrerie)** : une étude de la trame bleue et du complexe hydraulique du Parc de la Poudrerie (AAP et Contrat Natura 2000).
- **Etat qualité des masses d'eaux / bon fonctionnement écologique des zones humides** : réflexions protocole.
- **Contrat Natura 2000** : Balisage nautique et Enclot pâturage asin (Petite Camargue).
- **Suivi paludicoles roselières**, suivi des Phragmites aquatiques (PNA, Life WHOM).
- **Transplantation de zostères** sur la frange littorale du parc de la Poudrerie et le Site de la Petite Camargue.

Questions diverses

W Tillet, 1er prud'homme de pêche, remercie les communes pour l'intérêt qu'elles portent à la pêche. Néanmoins, il attire l'attention sur les demandes ponctuelles parfois excessives qui sont faites aux pêcheurs professionnels lors des fêtes gastronomiques locales et qui peuvent déstabiliser les filières et favoriser le braconnage. Les peines pour le braconnage ne sont pas assez lourdes pour limiter l'activité illégale.

Vincent Goyet précise que la valorisation des produits du terroir mise en avant lors de ces événements ne va pas à l'encontre des intérêts des pêcheurs professionnels.

L'ordre du jour est épuisé. Le Président remercie les présents et ferme la séance.

Le Vice-président suppléant le Président



Gaby CHARROUX